

Rapport sur la solvabilité

et la situation financière

Exercice clos au 31 décembre 2023

2023

Le présent rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR en anglais) est élaboré, conformément à l'article L 355-5 du Code des assurances et aux articles 292 à 298 du règlement délégué 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014, complétant les articles 51 à 56 de la directive 2009/138/CE du parlement européen et du conseil du 25 novembre 2009.

Il contient, au titre de l'exercice 2023, les informations qualitatives et quantitatives requises par la réglementation :

- Une synthèse,
- L'activité et les résultats de Matmut Sam,
- Son système de gouvernance,
- Son profil de risque,
- La valorisation à des fins de solvabilité,
- La gestion de son capital,
- les états de reporting quantitatifs (en annexe).

Ce rapport a été présenté et approuvé par les Conseils d'administration de Matmut Sam et de la Sgam Matmut du 27 mars 2024.

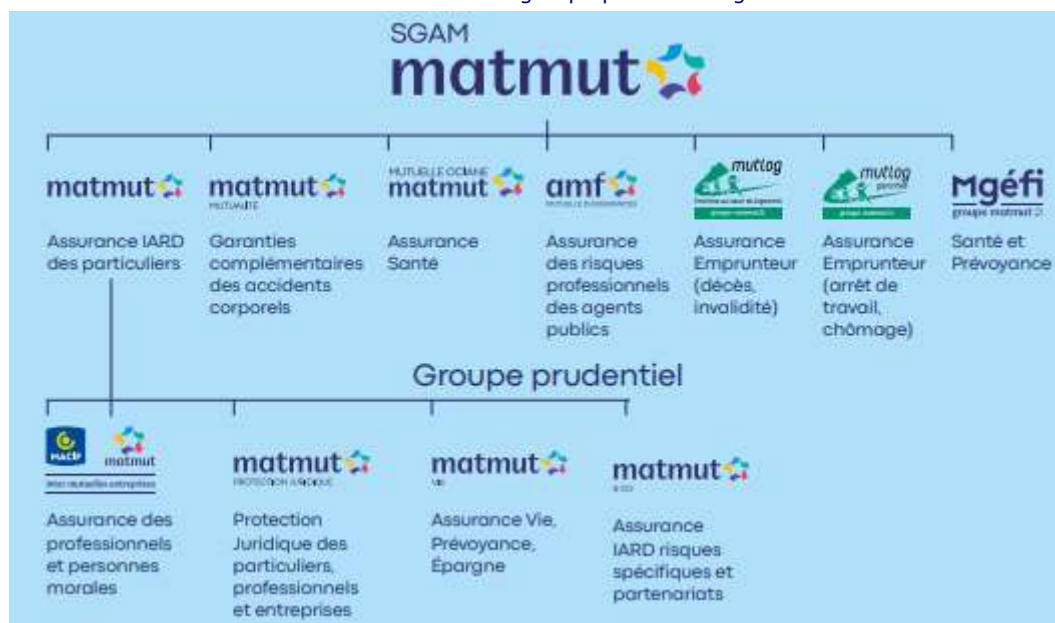
SOMMAIRE

Synthèse	4
PARTIE A – ACTIVITÉ ET RÉSULTATS	8
A1 - Présentation de l'activité	8
A2 - Résultats de souscription	11
A3 - Résultats des investissements	11
A4 - Résultats des autres activités	12
A5 - Autres informations	12
PARTIE B – SYSTEME DE GOUVERNANCE	13
B1 - Informations générales sur le système de gouvernance	13
B2 - Exigences de compétence, honorabilité et disponibilité	15
B3 - Gestion des risques	16
B4 - Système de contrôle interne	19
B5 - Fonction Audit Interne	21
B6 - Fonction Actuarielle	22
B7 - Sous-traitance	22
B8 - Évaluation de l'adéquation du système de gouvernance de l'entreprise par rapport à la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à l'activité	23
B9 - Autres informations	23
PARTIE C - PROFIL DE RISQUE	24
C1 - Risque de souscription	25
C2 - Risque de marché	26
C3 - Risque de crédit	28
C4 - Risque de liquidité	29
C5 - Risque opérationnel	29
C6 - Autres risques importants	31
C7 - Autres informations	33
PARTIE D - VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE	34
D1 - Actifs	35
D2 - Provisions techniques	37
D3 - Autres passifs	39
D4 - Méthodes de valorisation alternatives	40
D5 - Autres informations	40
PARTIE E - GESTION DU CAPITAL	41
E1 - Fonds propres	41
E2 - Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	43
E3 - Utilisation du sous-module "risque sur actions" fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis	43
E4 - Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	44
E5 - Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	44
E6 - Autres informations	44
ANNEXE – ETATS DE REPORTING QUANTITATIFS PUBLICS	45

SYNTHESE

ACTIVITE ET RESULTATS

Matmut est une société d'assurance mutualiste affiliée au groupe prudentiel Sgam Matmut.



Malgré un contexte assurantiel toujours aussi concurrentiel et un environnement macroéconomique et géopolitique complexe, marqué par l'inflation et une hausse des taux d'intérêt pénalisant les marchés financiers, Matmut Sam poursuit en 2023 sa dynamique de croissance.

Ainsi,

- son chiffre d'affaires progresse de 4.8% par rapport à l'exercice 2022 pour s'établir à 1 900 millions d'euros,
- son portefeuille de contrats augmente de 0.5 % pour s'élever à 6,9 millions,
- son sociétariat s'élève à 3,1 millions de sociétaires, en croissance de 0,4 %.

Le niveau de charge techniques, bien que demeurant élevé, est en baisse en raison de l'inflation plus faible qu'en 2022 et d'une sinistralité climatique moins significative que lors de l'exercice précédent.

SYSTEME DE GOUVERNANCE

La gouvernance mutualiste de Matmut Sam garantit une gestion saine et prudente de ses activités en intégrant un suivi et une mesure des risques induits par ses décisions stratégiques ou de gestion.

Son organisation est décrite dans les statuts et le règlement intérieur. Elle repose sur une séparation claire des responsabilités entre les différentes fonctions et instances :

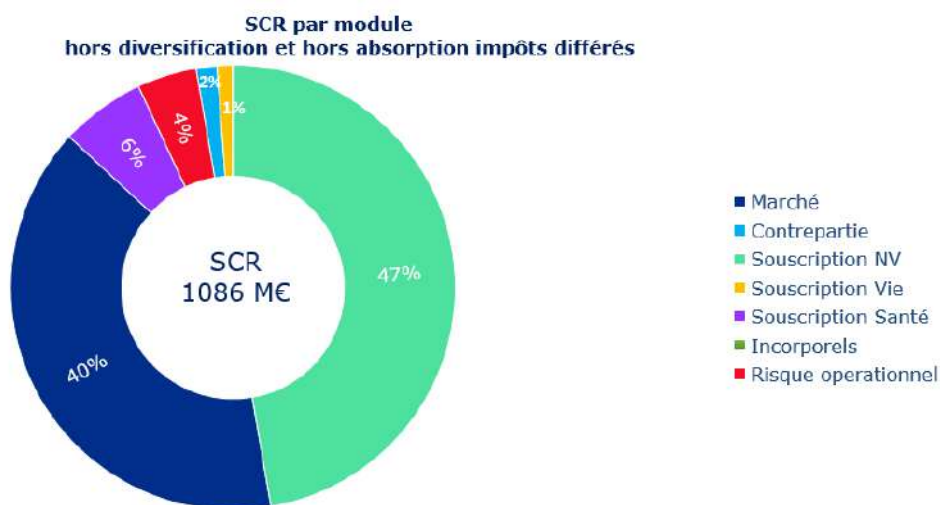
- L'assemblée générale de sociétaires,
- Les administrateurs élus (conseil d'administration et son président),
- La direction générale et les dirigeants effectifs,
- Les responsables de fonctions clés présentant régulièrement leurs travaux au comité d'audit et des comptes et comité des risques, conformité et actuariat et le cas échéant au conseil d'administration.

Les dirigeants effectifs disposent d'un domaine de compétences et de pouvoirs étendus sur les activités et les risques de Matmut Sam et sont impliqués dans les décisions engageant l'entreprise. Le système de gouvernance comprend un système de gestion des risques et de contrôle interne, et est organisé autour de quatre fonctions clés : la fonction clé « gestion des risques », la fonction clé « actuarielle », la fonction clé « audit interne » et la fonction clé « vérification de la conformité ».

Ces fonctions clés accompagnent le conseil d'administration dans sa mission d'orientation et de contrôle. Le président du conseil d'administration, le directeur général et les responsables des fonctions clés répondent aux exigences de compétence, d'honorabilité et de disponibilité fixées par la réglementation.

PROFIL DE RISQUE

Matmut Sam évalue ses risques de souscription, de marché, de crédit et opérationnels à partir de la formule standard du calcul du SCR.

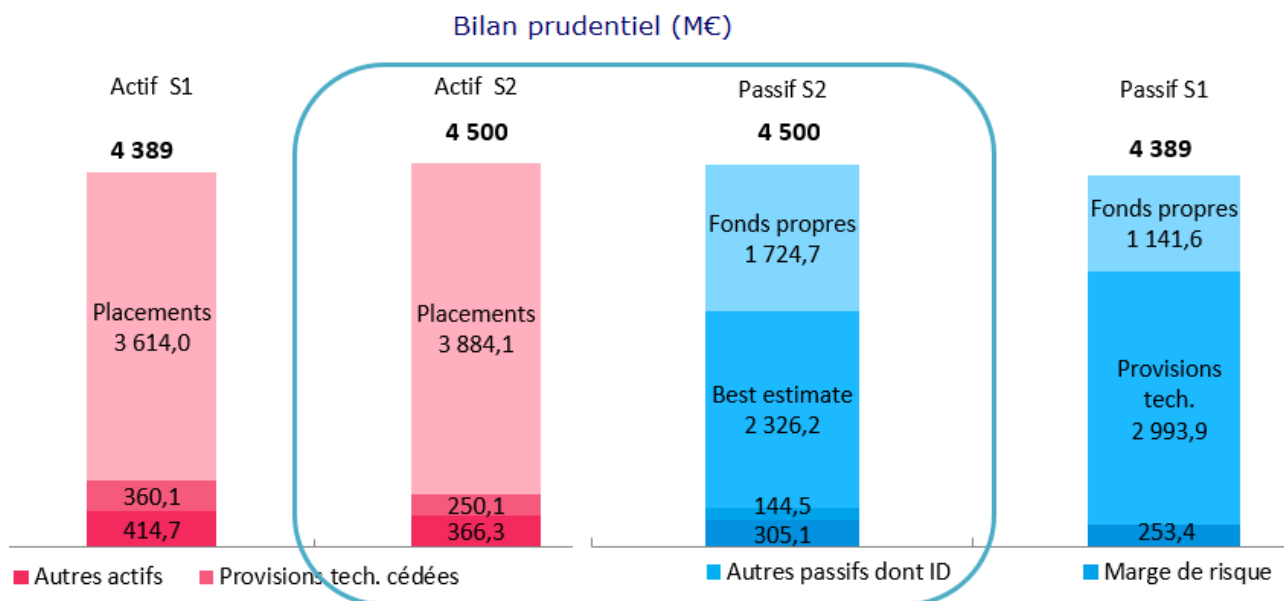


En tant qu'assureur dommages aux biens et de responsabilité civile, elle est principalement exposée :

- aux risques de souscription (54% dont 47 % axé sur la non-vie), composé essentiellement du risque de primes et de réserves attaché à l'assurance automobile et habitation,
- au risque de marché (40%), composé du risque actions et du risque de spread.

Matmut Sam est, par ailleurs, exposée à d'autres risques qu'elle suit, évalue et maîtrise à travers la mise en œuvre de processus adaptés (cartographie de risques, résultats de contrôle permanent...).

VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE



Le bilan prudentiel 2023 se compose :

- à l'actif de 86% de placements (y compris l'immobilier d'exploitation), de 6 % de provisions techniques cédées et d'actifs divers pour 8 %.
- au passif de 38% de fonds propres, 52% de best estimate, 3% de marge de risque et 7% d'autres passifs.

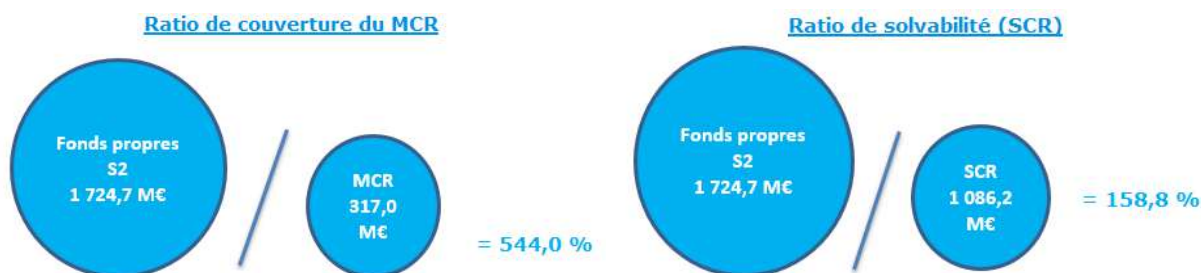
Matmut Sam n'a recours à aucune des mesures, prévues par la réglementation (article 308 ter, paragraphes 9 et 10 de la directive 2009/138/CE), améliorant sa solvabilité :

- ni transitoires (sur les provisions techniques, sur les taux et sur les chocs actions),
- ni permanentes (correction pour volatilité, paramètres spécifiques propres – USP – appliqués à son profil de risque, ...) auxquelles elle est éligible.

GESTION DU CAPITAL

Ratio S2

158,8%
(-14,9 points vs 2022)



La baisse du ratio de solvabilité 2023 de 14,9 points s’explique par les éléments contraires suivants :

- le renforcement des fonds propres prudentiels à hauteur de 30 millions d’euros, grâce à l’augmentation des fonds propres sociaux, notamment en raison des versements de dividendes de deux autres sociétés du groupe prudentiel : Matmut Protection Juridique à hauteur de 20 M€ et Matmut & Co à hauteur de 15 M€,
- l’augmentation du SCR de 110,7 millions d’euros, liée à la hausse du SCR de marché consécutive à la progression du portefeuille actions et au niveau de choc appliqué sur ce type d’actifs.

Matmut Sam dispose de fonds propres de base de la plus grande qualité reconnue par la réglementation prudentielle. Aucune clause ni condition importante n’est attachée aux principaux éléments de ses fonds propres.

Elle couvre largement les exigences réglementaires.

Sur la période de planification, dans le cadre ORSA, elle dispose de fonds propres suffisants pour poursuivre ses activités et son développement.

PARTIE A – ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

A1 - PRESENTATION DE L'ACTIVITE

Mutuelle Assurance des Travailleurs Mutualistes (Matmut Sam) est une Société d'Assurance Mutuelle à cotisations variables régie par le Code des assurances. Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Rouen sous le numéro SIREN 775 701 477. Son siège social est situé 66 rue de Sotteville 76100 ROUEN.

Affiliée au groupe prudentiel Sgam Matmut, Matmut Sam est dédiée à l'assurance de dommages aux biens et de responsabilité civile des particuliers, des artisans, des commerçants, des petites entreprises, des professions médicales et associations.

Intervenant exclusivement sur le territoire français, elle conçoit, distribue et gère des produits d'assurance automobile, moto, habitation, bateau, chasse, accidents corporels, assurance scolaire ainsi qu'une gamme de produits d'assurance forfaitaires destinés aux professionnels et petites entreprises.

Elle complète l'ensemble de ses produits par des prestations d'assistance et de protection juridique « Vie privée » dont elle propose la souscription en option. Matmut Sam est en charge des fonctions centrales (finances, ressources humaines, informatique...).

Pour l'exercice de son activité, elle détient les agréments relevant des branches d'assurances suivantes :

- Branche 1 : Accidents,
- Branche 3 : Corps de véhicules terrestres,
- Branche 6 : Corps de véhicules maritimes, lacustres et fluviaux,
- Branche 7 : Marchandises transportées,
- Branche 8 : Incendies et éléments naturels,
- Branche 9 : Autres dommages aux biens,
- Branche 10 : Responsabilité civile véhicules terrestres automoteurs,
- Branche 12 : Responsabilité civile véhicules maritimes, lacustres et fluviaux,
- Branche 13 : Responsabilité civile générale,
- Branche 16 : Pertes pécuniaires diverses,
- Branche 17 : Protection Juridique,
- Branche 18 : Assistance.

Elle détient cinq filiales opérationnelles d'assurance (sociétés anonymes) en qualité d'actionnaire majoritaire :

- Inter Mutuelles Entreprises pour l'assurance de dommages aux biens et responsabilité civile des professionnels, entreprises et associations,
- Matmut Protection Juridique pour l'assurance des garanties de protection juridique souscrites en option par les sociétaires, particuliers, professionnels et entreprises,
- Matmut Vie pour les assurances de personnes,
- Matmut Patrimoine pour le conseil en gestion de patrimoine,

et à 100%, la filiale Matmut & Co pour l'assurance IARD des risques spécifiques et les Partenariats.

Celles-ci font appel, dans le cadre d'un groupement de fait, aux ressources de Matmut Sam pour la réalisation de prestations (finances, ressources humaines, informatique...) et/ou la gestion de tout ou partie de leurs activités.

Elle détient par ailleurs des participations significatives non majoritaires dans des sociétés d'assurance et d'assistance : Cardif IARD (34%) et IMA (27%).

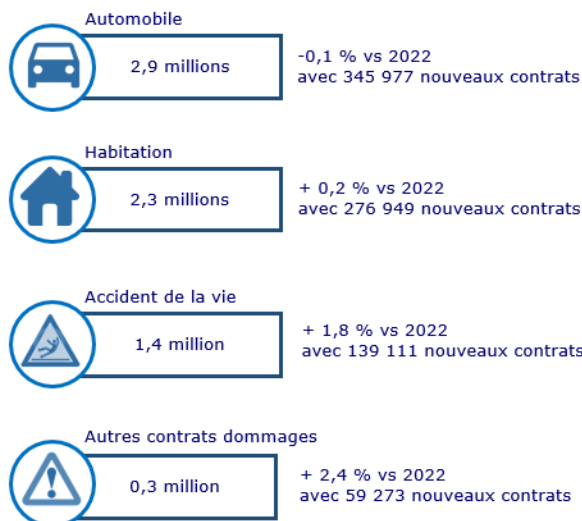
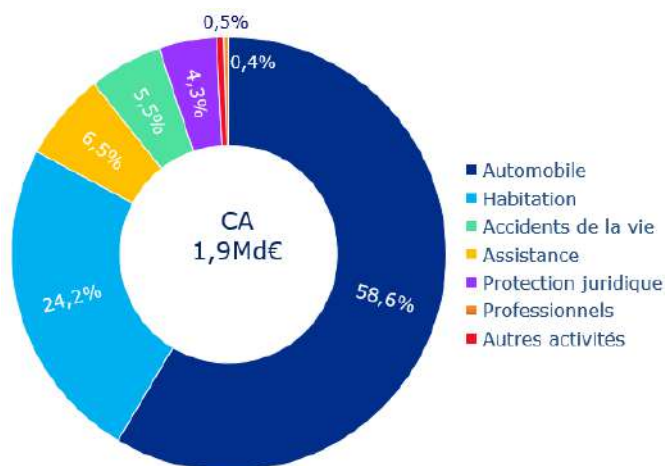
CHIFFRES CLES

Matmut Sam poursuit sa dynamique de croissance, avec un chiffre d'affaires d'1,9 milliard d'euros reposant principalement sur les activités d'assurance automobile et habitation.





Répartition du chiffre d'affaires et du portefeuille



FAITS MARQUANTS SURVENUS SUR LA PERIODE DE REFERENCE

L'ACCOMPAGNEMENT DES ASSURES VICTIMES DES INTEMPERIES

L'année 2023 a connu malheureusement son lot de tempêtes et d'orages qui se sont succédés de mars à octobre sur tout le territoire national.

En novembre, trois violentes tempêtes suivies d'importantes inondations sont survenues dans le Nord et l'Ouest de la France, causant de nombreux dommages.

Pour accompagner nos assurés sinistrés, une mobilisation de tous a été nécessaire :

- Disponibilité de nos services d'assistance 7 j/7, 24 h/24.
- Activation d'un encart sur notre site internet.
- Mesures facilitant une indemnisation rapide du dossier.
- Synergie de nos équipes au service de nos assurés sinistrés.

MATMUT, ENGAGEE EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Outre ses politiques d'investissements financiers et d'achats responsables, l'action de Matmut Sam en faveur de l'environnement s'est notamment traduite par :

- la mobilisation de ses collaborateurs et de ses sociétaires à l'occasion du World Cleanup Day.
Lors de la dernière édition, le 16 septembre 2023, plus de 3,5 tonnes de déchets sauvages ont été ramassés en seulement trois heures par les 500 participants. Dans la continuité de son engagement en faveur de l'environnement, la Matmut organise de nouvelles marches vertes en mai prochain, afin de faire toutes et tous ensemble un grand ménage de printemps dans la nature.
- Le renouvellement de son partenariat avec Plastic Odyssey pour lutter contre la pollution plastique.
La Matmut renouvelle son soutien à Plastic Odyssey pour sa deuxième année d'expédition. Début 2024, le bateau change de cap : direction les îles du Pacifique ! De nombreuses escales sont prévues à la recherche de solutions au traitement difficile des déchets sur ces terres isolées en plein océan. Et dès l'été 2024, un nouveau défi attend cette fois Plastic Odyssey : l'Asie, continent le plus pollué au monde.

En tant que structure du groupe Matmut, Matmut sam participe pleinement à cette action.

DES NOUVEAUTES DANS LES PRODUITS ET SERVICES AUX SOCIETAIRES

- Le Multirisques Accidents de la Vie Sérénité
En France, 2 millions de personnes âgées de plus de 60 ans sont victimes d'accidents de la vie courante chaque année*. L'accident a généralement lieu sans tiers responsable, les privant ainsi d'une indemnisation financière pour les préjudices corporels subis. Cependant, passé un certain âge, il devient plus difficile de souscrire un contrat d'assurance « accident corporel ».

Afin de protéger tous ses sociétaires, la Matmut a lancé en mars 2023 une nouvelle offre : le contrat Multirisques Accidents de la Vie Sérénité. Elle répond à la demande de sociétaires dont l'âge (61 ans à 75 ans) ne leur permet pas de souscrire le contrat Multirisques Accidents de la Vie que nous commercialisons par ailleurs.

Adaptée à toutes les situations familiales (personne seule, couple ou famille), cette nouvelle offre propose des garanties solides et indispensables en cas de blessures ou de décès accidentel (accidents domestiques, de sport, de bricolage...).

- Le renforcement de la garantie du conducteur
Afin d'améliorer la protection des assurés titulaires d'un contrat Auto 4D la garantie du conducteur a été renforcée. Le niveau 1, en inclusion dans tous les contrats, a été complété de prestations supplémentaires jusqu'alors proposées en option :
 - Frais de prothèse et/ou de fauteuil roulant en cas d'invalidité
 - Prestations d'accompagnement personnalisé en cas de décès et d'invalidité
 - Services à la personne en cas de décès ou d'invalidité.

Le montant des capitaux de la plupart des prestations accordées a également été très nettement augmenté.

- Location Longue Durée

Après le lancement réussi de notre offre de Location Longue Durée de Véhicules d'Occasion en 2022, la Matmut continue d'innover en partenariat avec ARVAL. En 2023, une opération inédite de déstockage de véhicules neufs a été mise en place avec des délais de livraison rapides et des loyers réduits, permettant à nos assurés de bénéficier d'une large gamme de véhicules neufs à des conditions très avantageuses. Cette opération démontre l'engagement du groupe à répondre aux besoins évolutifs de ses sociétaires, en leur offrant des solutions de mobilité adaptées, combinant expertise, rapidité de livraison et tarification avantageuse.

UNE NOUVELLE DIRECTION POUR SECURISER LE PILOTAGE DE LA TRANSFORMATION DU GROUPE MATMUT

Dans un monde marqué par l'incertitude et la complexité, et dans notre entreprise en pleine transformation, conduire les projets jusqu'à la ligne d'arrivée nécessite toujours plus de maîtrise. Dans ce contexte, le Groupe Matmut a décidé la création de la Direction du Pilotage de la Transformation avec un enjeu clé : la sécurisation des projets stratégiques et majeurs.

La mission de cette nouvelle direction : garantir une exécution de la transformation sereine et conforme aux attendus de coûts, qualité et délais. Le périmètre confié à cette direction concerne les chantiers stratégiques et majeurs, structurés autour des plans stratégiques « Plus de Matmut », et « Objectif Impact ». Cela représente une trentaine de projets emportant la transformation du groupe.

Concrètement, trois grandes dimensions structurent l'action de cette nouvelle direction : la planification, le suivi et le co-pilotage.

RESULTATS 2023

Les activités se répartissent pour près de 59% sur le segment automobile et près de 30% sur les segments habitation et garanties accidents de la vie.

Compte de résultat en K€ par lignes d'activités	2023	2022	Variation 2023 2022	
Automobile	- 5 412	- 51 554	46 142	89,5%
Habitation	- 55 055	- 62 369	7 314	11,7%
Accidents de la Vie	35 241	43 154	- 7 913	- 18,3%
Assistance	- 5 397	2 810	- 8 207	- 292,0%
Protection juridique	30 994	31 591	- 597	- 1,9%
Professionnels	3 378	9 202	- 5 824	- 63,3%
Autres activités	1 989	3 718	- 1 729	- 46,5%
Résultat de souscription	5 738	- 23 447	29 185	124,5%

Le résultat de souscription (toutes activités) s'améliore de 29,2 millions d'euros par rapport à 2022 (il passe de -23,5 millions d'euros à +5,7 millions d'euros).

CONTROLE MATMUT SAM

Matmut Sam est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) située 4 place de Budapest – 75436 PARIS CEDEX 09.

NOMS ET COORDONNEES DES AUDITEURS EXTERNES

NOM	ADRESSE
SEC Burette	9 Rue Malatiré, 76000 Rouen
Mazars	61 rue Henri Regnault – 92400 Courbevoie

A2 - RESULTATS DE SOUSCRIPTION

Pour l'ensemble de ses activités, les résultats et principaux indicateurs à travers lesquels Matmut Sam appréhende sa performance sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Montants en K€	2023	2022	Variation 2023 2022	
Cotisations acquises brutes	1 902 229	1 814 657	87 573	4,8%
Charge de prestations brutes / provisions des contrats	- 1 715 694	- 1 776 881	61 186	-3,4%
Ratio prestations/cotisations	90,2%	97,9%		
Cotisations cédées	- 140 144	- 51 210	- 88 934	173,7%
Prestations / provisions cédées	202 561	171 027	31 535	18,4%
Commissions réassureurs	811	2 529	- 1 718	-67,9%
Produits de placement alloués	82 764	133 138	- 50 374	-37,8%
Frais	- 326 788	- 316 707	- 10 082	3,2%
Résultat technique - Toutes activités	5 738	- 23 447	29 185	124,5%
Ratio combiné net (sur primes acquises)	104,4%	108,9%		

L'amélioration du résultat technique de 29,2 millions d'euros par rapport à 2022, résulte notamment de l'augmentation des cotisations de 87,6 millions d'euros (cette hausse s'expliquant principalement par les revalorisations tarifaires appliquées entre 2022 et 2023), cumulée à la baisse de la charge des sinistres de 61 millions d'euros.

L'augmentation du résultat technique est limitée par les évolutions défavorables du solde de réassurance (-59,1 millions d'euros par rapport à 2022), des produits financiers (-50,4 millions d'euros) ainsi que par la hausse des frais de 10,1 millions d'euros.

En résumé, la principale explication de la hausse du résultat en 2023 est l'amélioration du ratio prestations sur cotisations, en raison notamment de :

- Une charge des événements climatiques exceptionnels et de catastrophes naturelles moins significative qu'en 2022,
- Une inflation toujours élevée mais plus faible qu'en 2022 (impact sur le coût moyen des sinistres),
- Des dégagements sur antérieurs sur le périmètre de la responsabilité civile corporelle, notamment consécutifs à un effet taux (comme pour les PM),
- Un effet favorable de la remontée des taux sur les provisions mathématiques.

Le ratio combiné d'inventaire s'établit à 104,4%, en baisse de l'ordre de 4 points par rapport à 2022. Il reste néanmoins supérieur à 100%.

A3 - RESULTATS DES INVESTISSEMENTS

Le résultat financier s'établit à 119 millions d'euros en baisse par rapport à l'exercice précédent et en lien principalement avec la réalisation de plus-values sur 2022 avec notamment la cession d'une participation, la cession de fonds et d'obligations

en K€	2023	2022	2023-2022
Résultat Financier	119 067,1	190 686,9	-71 619,8

Le tableau ci-dessous détaille par classe d'actifs les différents éléments, composant le résultat financier comptable, complétés d'une vision économique (c'est-à-dire l'évolution de la richesse latente).

en K€	Revenus nets des Δ amortissements			PV Réalisées		
	2023	2022	2023-2022	2023	2022	2023-2022
Obligations	46 504,0	27 913,8	-18 590,2	-1 552,6	24 041,6	-25 594,1
Actions	37 651,6	16 018,4	-21 633,3	2 940,0	71 962,0	-69 022,1
Fonds d'investissement	6 221,1	10 521,3	4 300,2	28 850,2	42 610,6	-13 760,4
Trésorerie et dépôts	116,0	93,8	-22,2	0,0	0,0	0,0
Immobilier	16 394,7	12 334,7	-4 060,0	1 673,8	3 015,6	-1 341,8
Total	106 887,5	66 882,0	-40 005,5	31 911,4	141 629,8	-109 718,4

La variation des plus-values réalisées s'explique par des cessions de participations, de fonds et d'obligations sur l'exercice précédent.

A4 - RESULTATS DES AUTRES ACTIVITES

Matmut Sam n'exerce aucune autre activité que celle présentée précédemment. Néanmoins, son résultat net est également impacté :

- plus marginalement par d'autres produits et charges non techniques,
- par le résultat exceptionnel,
- et d'autres frais tels que la participation des salariés et l'impôt sur les sociétés.

Le poste « autres revenus et dépenses » s'élève à -12,6 millions d'euros en légère dégradation de 0,3 million d'euros. On constate une amélioration du résultat exceptionnel.

Le poste « impôt sur les sociétés est marqué par une baisse des produits d'intégration fiscale.

Montant en K€	2 023	2 022	Variation 2023 2022	
Autres éléments non techniques	-510	-441	-69	-15,8%
Participation des salariés	-15 028	-14 560	-468	-3,2%
Résultat exceptionnel	-553	-1 586	1 033	65,1%
Impôt sur les sociétés	3 459	4 280	-821	-19,2%
Total des autres revenus et dépenses	-12 632	-12 307	-326	-2,6%

A5 - AUTRES INFORMATIONS

Aucune autre information importante concernant l'activité n'est à noter.

PARTIE B – SYSTEME DE GOUVERNANCE

B1 - INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE

ADMINISTRATION ET DIRECTION DE MATMUT SAM

Matmut Sam est une société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des assurances. Il s'agit d'une société sans but lucratif qui n'a ni capital social ni actionnaires ou intermédiaires à rémunérer.

Sa gouvernance mutualiste repose sur une séparation claire des rôles et responsabilités entre les fonctions exécutives d'une part, et les missions de contrôle et de surveillance d'autre part, garantissant ainsi une remontée d'information efficace vers les organes décisionnels.

Trois organes distincts en assurent l'administration, la gestion et le contrôle :

- L'Assemblée Générale, composée de délégués élus par les sociétaires,
- Le Conseil d'Administration, élu par l'Assemblée Générale,
- Le Directeur Général, nommé par le conseil d'administration.

Les principes de fonctionnement des organes de gouvernance (attributions, composition, ...) sont prévus aux statuts de l'entreprise et au règlement intérieur du conseil d'administration.

L'ASSEMBLEE GENERALE

L'assemblée générale est compétente pour délibérer sur tout sujet qui lui est dévolu par la réglementation en vigueur et les statuts de l'entreprise et, en particulier, sur les comptes sociaux de l'exercice écoulé, présentés par le Conseil d'administration.

Elle procède à la nomination de nouveaux membres du conseil d'administration, ratification des cooptation ou renouvellement de membres sortants, délibère sur leur éventuelle révocation, et procède à la nomination ou au renouvellement des commissaires aux comptes.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est composé de 12 administrateurs nommés par l'Assemblée générale parmi les sociétaires et de 2 administrateurs salariés élus par le personnel de Matmut Sam.

Les administrateurs, élus pour 6 ans et rééligibles, déterminent les orientations stratégiques de la société, veillent à leur mise en œuvre et arrêtent les comptes annuels, approuvent les politiques et les rapports réglementaires (ORSA/RSR/SFCR).

En sa qualité d'affiliée à la SGAM Matmut, le Conseil d'administration de Matmut Sam bénéficie de l'assistance et de l'expertise des 4 Comités Spécialisés créés au niveau de la SGAM, pour l'étude et l'appréciation des dossiers sur lesquels il est amené à statuer. Les attributions de ces Comités sont formalisées dans la politique générale de gouvernance. Il s'agit :

- du comité d'audit et des comptes qui assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières,
- du comité des risques, conformité et actuariat qui assure le suivi des questions relatives aux risques, à la solvabilité et à la solidarité financière entre les entités du groupe,
- du comité des nominations et rémunérations, en charge d'examiner les propositions de nominations et les conditions de rémunération des mandataires sociaux et principaux dirigeants des entités du groupe,
- du comité éthique et durabilité, en charge du suivi des questions relative à l'éthique, la déontologie et des actions de l'entreprise en matière environnementale.

LE DIRECTEUR GENERAL

Le directeur général est nommé par le conseil d'administration, sur proposition du Président. Il est chargé de la gestion exécutive de l'entreprise dans le cadre des orientations arrêtées par le conseil d'administration auquel il rend compte.

Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et représente la Société dans tous ses rapports avec les tiers.

Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la Loi attribue expressément à l'Assemblée générale et au conseil d'administration.

Le directeur général s'appuie sur un comité exécutif qui l'assiste dans le pilotage de la gestion opérationnelle de la société. Le comité exécutif se compose de 12 membres. Il est également assisté d'un directeur général délégué nommé à cette fonction par le conseil d'administration sur sa proposition.

LES DIRIGEANTS EFFECTIFS

Le principe dit des « quatre yeux » institue une double validation par les dirigeants effectifs des décisions pouvant faire encourir des risques significatifs à Matmut Sam dans le cadre de la gestion opérationnelle des activités, avant qu'elles ne soient prises et mises en œuvre.

Trois dirigeants effectifs ont été nommés pour Matmut Sam : le Directeur général, le Directeur général délégué et le Directeur Assurance IARD, Matmut & Co, Inter Mutuelles Entreprises / Inter Mutuelles Solutions.

LES FONCTIONS CLES

Conformément à l'article L 354-1 du Code des assurances, Matmut Sam a procédé à la désignation des représentants des fonctions clés, tous rattachés au directeur général :

- Fonction de gestion des risques,
- Fonction actuarielle,
- Fonction de vérification de la conformité,
- Fonction d'audit interne.

Les rôles et missions de ces fonctions sont précisés au §B.3 pour la fonction de gestion des risques, § B.4 pour la fonction de vérification de la conformité, § B.5 pour la fonction d'audit interne et § B.6 pour la fonction actuarielle.

Les responsables de fonction clé disposent du positionnement hiérarchique garantissant leur indépendance et l'autorité nécessaire à l'exercice objectif et efficace de leurs missions. Ils ont accès à toute l'information indispensable à leurs missions, communiquent avec les instances dirigeantes et présentent régulièrement leurs travaux au comité d'audit et des comptes (fonction audit interne) et au comité des risques, conformité et actuariat (fonctions actuarielle, gestion des risques et conformité) et le cas échéant au conseil d'administration.

Un comité des fonctions clés, animé par le responsable de la fonction clé d'audit interne, réunit une fois par an les quatre responsables des fonctions clés. Il a pour mission d'assurer la coordination sur la gestion des risques entre les fonctions clés et d'échanger sur l'évolution de l'actualité réglementaire.

Des points de contrôle permanent et périodique (PCPP) réunissent une fois par an chaque directeur d'entité et les 4 fonctions clés aux fins de rendre compte des risques et des activités de contrôle. Ces points sont organisés par la fonction clé gestion des risques et permettent d'appréhender le risque dans une vision globale et consolidée.

CHANGEMENT IMPORTANT DU SYSTEME DE GOUVERNANCE SURVENU AU COURS DE L'EXERCICE

- Composition du Conseil d'administration

Conformément aux dispositions statutaires, le mandat d'administrateur de Monsieur Etienne CANIARD est arrivé à échéance à l'issue de l'assemblée générale du 10 juin 2023, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

- Dirigeant effectif

Il a été mis fin au mandat de Dirigeant effectif de Monsieur Olivier REQUIN suite à son départ de l'entreprise le 13 juillet 2023.

Monsieur Stéphane MULLER a été nommé Dirigeant effectif à compter du 13 décembre 2023.

- Responsable de Fonction clé

Madame Virginie Le Mée a été nommée Responsable de Fonction Clé Gestion des risques à compter du 17 octobre 2023.

DROITS ET PRATIQUES RELATIFS A LA REMUNERATION DES MEMBRES DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION, DE GESTION OU DE CONTROLE DE MATMUT SAM

La rémunération des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle est strictement encadrée par la politique de rémunération, dont l'objectif majeur est de garantir l'absence d'incitation à une prise de risque excessif ou inacceptable pour l'entreprise, et d'éviter les comportements préjudiciables aux intérêts des sociétaires de Matmut Sam.

LES DIRIGEANTS

Les dirigeants de Matmut Sam bénéficient d'une rémunération composée d'une partie fixe et d'une éventuelle part variable attribuée, par le Comité Nominations et Rémunérations de la Sgam Matmut, en fonction de la performance du Groupe et des résultats individuels atteints sur la base d'objectifs fixés préalablement. Ces objectifs intègrent également des critères de développement durable, conformément aux engagements de la Sgam Matmut en matière de durabilité.

Le Comité Nominations et Rémunérations s’assure chaque année que les objectifs de performance fixés ne sont pas susceptibles de mettre les intéressés en situation de conflits d’intérêts, ni susceptibles de favoriser une prise de risque non contrôlée, et préservent les intérêts et résultats à long terme de l’entreprise.
 Les dirigeants ne bénéficient d’aucune attribution d’actions ou de « stock-options ». Aucun jeton de présence n’est perçu par les dirigeants du Groupe au titre des mandats qu’ils exercent au nom de ce dernier.

LES ADMINISTRATEURS

Les administrateurs perçoivent des indemnités forfaitaires compensatrices du temps passé pour l’exercice de leurs fonctions et sont remboursés uniquement de leurs frais de déplacement et de séjour.

B2 - EXIGENCES DE COMPETENCE, HONORABILITE ET DISPONIBILITE

La politique de compétences, d’honorabilité et de disponibilité décrit le dispositif mis en place afin de s’assurer que les dirigeants effectifs, les responsables des fonctions clés et les administrateurs satisfont avant leur nomination et de manière continue aux exigences de compétence, d’honorabilité et de disponibilité fixées par la réglementation et par l’entreprise.

Ces exigences sont appréciées de façon individuelle et/ou collective et font l’objet d’un suivi annuel.

Compétences	
Collective	Individuelle
Conseil d'administration	Dirigeants effectifs
Marché de l'assurance	Compétences et expériences suffisamment larges dans les domaines de l'assurance, des marchés financiers, du système de gouvernance et de compréhension des risques
Marché financier	Implications dans les décisions ayant un impact important, notamment en matière de stratégie, de gestion du changement et de questions financières
Stratégie du groupe	Fonctions clés
Modèle économique	Compétences communes à toutes les fonctions clés : Domaine de l'assurance et dans la fonction exercée
Système de gouvernance	Gestion des risques : Vision globale de l'ensemble des risques liés aux activités d'assurance, de réassurance, financiers et opérationnels, de leurs interactions et des mesures prises pour s'en protéger
Gestion des risques	Actuariat : Connaissances et pratique des mathématiques actuarielles et financières pour appréhender l'ampleur et la complexité des risques inhérents à l'activité Conformité : Connaissances juridiques assurantielles avérées, connaissance suffisante de la réglementation et des activités pour appréhender l'exposition aux risques de non-conformité Audit interne : Compétences en méthodologie d'audit interne. Connaissance des activités importantes de l'entreprise permettant de comprendre et d'apprécier les problématiques remontées par les auditeurs experts.

ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

A la nomination, l'évaluation des compétences est réalisée au moyen de l'analyse du curriculum vitae de la personne, indiquant de façon détaillée les formations suivies, les diplômes obtenus et pour chacune des fonctions exercées au cours des 10 dernières années en France ou à l'étranger, le nom ou la dénomination sociale de l'employeur ou de l'entreprise concernée, les responsabilités effectivement exercées, les résultats obtenus en termes de développement de l'activité et de rentabilité.

En cours de mandat, une fiche individuelle de suivi, complétée annuellement, permet de s'assurer de la complétude des compétences.

ÉVALUATION DE L'HONORABILITE

A la nomination, l'évaluation de l'honorabilité s'effectue au moyen de la communication d'un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) datant de moins de 3 mois. En cours de mandat, la fiche individuelle de suivi annuelle, dans laquelle figure une attestation sur l'honneur du respect de la condition d'honorabilité permet de s'assurer de l'honorabilité de la personne. Un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) datant de moins de 3 mois est également systématiquement demandé.

ÉVALUATION DE LA DISPONIBILITE

Pour s'assurer que les dirigeants effectifs et les responsables Fonctions clés, disposent de la disponibilité suffisante pour exercer les missions qui leur sont confiées, un suivi du temps estimé consacré à l'ensemble de leurs tâches, est réalisé annuellement. Ce suivi détaille également le nombre et le type de mandats exercés.

B3 - GESTION DES RISQUES

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE GESTION DES RISQUES

Pour mener à bien sa stratégie tout en maîtrisant ses risques, Matmut Sam a défini son cadre d'appétence au risque autour d'un nombre limité d'indicateurs lui permettant d'assurer la sécurité recherchée par ses sociétaires.

L'appétence au risque se définit comme le niveau de risques agrégé maximum que Matmut Sam est prêt à prendre pour la poursuite de son activité et afin d'atteindre les objectifs fixés par son plan stratégique.

Le conseil d'administration approuve la stratégie de gestions des risques et fixe le cadre d'appétence aux risques. Il s'appuie sur trois comités spécialisés créés au niveau de la SGAM Matmut, dont il recueille l'avis dans leurs domaines de compétences respectives :

- **Le Comité des Risques, Conformité et Actuariat (CRCA)** identifie, examine et évalue les risques de toutes origines et de toutes natures susceptibles d'affecter les activités de Matmut Sam. A ce titre, il effectue chaque année la revue de la cartographie des risques majeurs, examine les politiques écrites, les procédures d'identification, de gestion et de suivi des risques et les rapports prudentiels soumis pour approbation au conseil d'administration. Il veille aux activités de contrôle interne du Groupe et s'assure de la mise en œuvre des éventuelles mesures correctives et plans d'action.
- **Le Comité d'Audit et des Comptes (CAC)** examine les comptes périodiques du Groupe, la stratégie des placements financiers et veille au respect des orientations prises par le Groupe en matière de finance durable. Il assure un suivi des travaux et des missions de l'audit interne.
- **Le Comité Ethique et Durabilité** veille à la mise en œuvre des exigences réglementaires relevant des questions éthiques ou déontologiques notamment en matière d'anti-fraude et d'anti-corruption et traite les signalements reçus dans le cadre de la procédure d'alerte. Il suit les actions ou engagements du groupe en matière sociétale ou environnementale et s'assure de leur cohérence avec la stratégie RSE validée par le conseil d'administration.

L'animation et le suivi du système de gestion des risques reposent également sur les instances opérationnelles suivantes :

- **Le Comité de Pilotage Economique (CPE)**
Ce comité examine les travaux d'évaluation des risques et de la solvabilité dans le cadre du processus ORSA et vérifie l'adéquation de la solvabilité du Groupe et de chacune des entités solos dont Matmut Sam avec les objectifs fixés.
Il examine également les placements financiers et veille au respect des engagements quant aux critères ESG.
- **Le Comité risques et contrôle interne (CRCI)**
Ce comité traite de l'ensemble des travaux relatifs à l'évaluation et à la maîtrise des risques, ainsi que ceux de contrôle interne. Il examine également les rapports narratifs réglementaires et les rapports d'activité des

fonctions clés. Présidé par le directeur général, il réunit les dirigeants effectifs de Matmut Sam ainsi que les responsables de fonctions clés.

- **Le Comité CSRD**

Ce comité a pour mission :

- de partager la connaissance des exigences réglementaires en matière de durabilité,
- d'organiser la mise en œuvre et le suivi des travaux de mise en conformité nécessaires,
- d'informer les participants des travaux engagés par le Groupe, répondant aux enjeux RSE et impactant son activité et celle des entités solos dont Matmut Sam.

- **Le Comité financier**

Ce comité définit la stratégie d'allocation d'actifs en conformité avec la politique d'investissement, spécialement les engagements en termes d'investissements responsables et solidaires (labels ISR et greenfin).

La stratégie en matière de gestion des risques est formalisée dans la politique de gestion des risques, déclinée opérationnellement par domaine de risques.

ANIMATION DU SYSTEME DE GESTION DES RISQUES

Le pilotage effectif et quotidien du système de gestion des risques est assuré par la fonction de gestion des risques. La fonction de gestion des risques a pour objectif de couvrir de manière intégrée et transversale l'ensemble des risques auxquels Matmut Sam peut être confrontée afin, notamment de :

- se conformer aux exigences réglementaires en cours ou à venir,
- garantir une vision homogène et fiable du suivi des risques au service du conseil d'administration, du directeur général mais également des partenaires et des sociétaires,
- assurer la solvabilité de Matmut Sam.

A ce titre, la fonction de gestion des risques :

- participe à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques,
- assure le suivi du système de gestion des risques sur l'ensemble des risques y compris sur les risques émergents, les risques en matière de durabilité et le processus ORSA, et veille à sa bonne application,
- assure le suivi du profil de risque général de l'entreprise dans son ensemble,
- identifie et évalue les risques émergents et les risques en matière de durabilité, et actualise le système de gestion des risques en conséquence,
- rend compte des expositions aux risques de manière détaillée et conseille le conseil d'administration sur les questions de gestion de risques y compris en relation avec des questions telles que la stratégie d'entreprise, les projets ou les investissements de grande ampleur,
- propose, le cas échéant des mesures correctrices et rend compte aux instances de leur mise en œuvre,
- assure les relations avec les autorités de tutelle sur son domaine d'activité.

La participation du responsable de la fonction de gestion des risques aux comités ci-dessus décrits permet de s'assurer de la bonne prise en compte des risques dans le schéma décisionnel et d'une bonne information des responsables de fonction clé, essentielle pour la bonne réalisation de leurs missions dans le système de gestion des risques.

Pour mener à bien ses missions, le responsable de la fonction de gestion des risques s'appuie sur :

- la politique de gestion des risques et les politiques déclinées par domaine de risques, qui décrivent la gouvernance des risques et les macro-processus permettant de déployer le processus de management des risques. Elles sont révisées annuellement et approuvées par le conseil d'administration,
- les travaux relatifs aux problématiques de durabilité, de changement climatique et d'évaluation des impacts de l'activité sur l'environnement et la société en général,
- la cartographie des risques majeurs qui décrit tous les risques auxquels est exposée Matmut Sam ainsi que leur impact potentiel s'ils venaient à se réaliser. Les risques identifiés sont revus chaque année et complétés, le cas échéant en fonction des évolutions internes ou externes.

EVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITE (ORSA)

L'évaluation interne des risques et de la solvabilité fait partie intégrante du système de gestion des risques. Elle participe à la gestion prévisionnelle des risques et à l'évaluation de l'adéquation des fonds propres de l'entreprise. Matmut Sam

utilise l'ORSA comme un outil de pilotage intégré aux réflexions de la direction sur sa stratégie, au travers des trois évaluations définies par l'article R.354-3 du code des assurances :

- son besoin global de solvabilité (BGS),
- le respect permanent des obligations réglementaires concernant la couverture du SCR, du MCR et des exigences concernant le calcul des provisions techniques,
- l'écart entre le profil de risque groupe et les hypothèses qui sous-tendent le capital de solvabilité requis.

Les résultats de l'ORSA visent à s'assurer et garantir la cohérence des orientations stratégiques envisagées. En cas d'incohérence, ils permettent de mettre en évidence les alternatives possibles ou actions correctrices envisageables, sur la base d'une démarche itérative. Ils sont remis au conseil d'administration de Matmut Sam lors de la définition de la stratégie et du système d'appétence aux risques, de tolérances et de limites opérationnelles pour éclairer la prise de décision.

La gouvernance mise en place pour le suivi de la réalisation de l'ORSA et la prise en compte des résultats dans les décisions de gestion sont formalisées dans la politique ORSA.

PROCESSUS ORSA REGULIER

Chaque année, le responsable de la fonction de gestion des risques supervise la réalisation des évaluations internes des risques et de la solvabilité, dans le respect de la politique ORSA, validée par le Conseil d'administration.

L'ORSA est réalisé conjointement par les acteurs opérationnels et les organes de direction à chaque étape clé de la construction des évaluations :

La Phase 1 a notamment pour objectif de procéder à des analyses rétrospectives et d'anticiper les impacts de nouvelles tendances et évolutions d'hypothèses techniques ou économiques depuis le dernier ORSA, grâce notamment à :

- ✓ la réalisation de mesures de sensibilité ponctuelles,
- ✓ des comparaisons des résultats de l'exercice N 1 avec les indicateurs prévisionnels N-1 de l'ORSA (backtesting).

Au cours de **la Phase 2**, des réflexions sont menées autour des scénarios envisageables. Le Groupe de Prospectives Economiques coordonne les consultations et échanges internes permettant de formaliser de manière collégiale une proposition de scénarios central, alternatif et de stress techniques, financiers, opérationnels ou combinés, avec un descriptif détaillé des principes de chaque scénario et des hypothèses sous-jacentes.

Les résultats de ces premières réflexions sont restitués en Comité de Pilotage Economique autour de la définition :

- des deux scénarios, construits sur des hypothèses de souscription, sinistralité, provisionnement, réassurance, économiques et financières :
 - Le scénario central, correspondant aux objectifs de développement et de performance du plan stratégique d'affaires de SGAM Matmut
 - Le scénario alternatif, fondé sur des hypothèses différenciées par un contexte généralement moins favorable qui peut contraindre à des actions de gestion défensives.

Ces deux scénarios permettent de matérialiser, en norme prudentielle, une « aire des possibles » de trajectoire des indicateurs stratégiques de pilotage, traduisant les incertitudes admissibles du plan stratégique.

- des scénarios de stress, élaborés notamment à partir de :
 - la contribution de diverses parties prenantes internes à Matmut et à ses entités affiliées,
 - la cartographie des risques majeurs,
 - une veille externe – par exemple des scénarios imposés par l'autorité de contrôle ou des scénarios envisagés par des pairs qui présentent un profil de risque similaire.

La Phase 3 porte sur les évaluations et analyse des 3 composantes de l'ORSA (BGS, respect permanent des obligations de solvabilité et mesure de la déviation du profil de risque du groupe par rapport à l'utilisation de la formule standard). Les résultats des projections des scénarios central, alternatif et scénarios de stress sont confrontés au capital limite, défini dans la politique de gestion des risques.

L'évaluation du besoin global de solvabilité couvre tous les risques significatifs auxquels Matmut sam est exposée, dont les risques de durabilité. L'intégration de ces risques aux risques quantifiables dans la formule standard se mesurent spécialement au travers de :

- ✓ L'augmentation de la fréquence et de l'ampleur des événements climatiques (inondations, sécheresse, grêle, ...), et leurs impacts sur les biens et les personnes, qui sont mesurés dans les sous modules « Risque catastrophe » de chacun des modules de souscription Non-vie, Vie et Santé de la formule standard ; De même, les risques issus des troubles sociaux (insurrection, émeutes, mouvements de grève sont mesurés dans ces sous-modules,
- ✓ les risques sociaux relatifs aux conditions et à l'organisation du travail et les risques de non-conformité à la réglementation en matière ESG, qui sont intégrés au module opérationnel.

Parallèlement, les risques de durabilité non quantifiables sont pris en compte dans le BGS par des éléments de maîtrise : analyse double matérialité, stratégie de décarbonation, comitologie associée au risque de durabilité...

En cas d'incohérence entre les évaluations prospectives et les orientations stratégiques, les résultats permettent de calibrer des alternatives possibles, actions correctives envisageables ou management actions qui sont construites sur la base d'une démarche collaborative avec les référents métiers. Les simulations ORSA présentées en CPE pour validation intègrent ces actions correctrices.

Au cours de **la phase 4** est rédigé le rapport qui présente notamment :

- le Profil de risque et le système de gestion des risques,
- les scénarios retenus,
- les résultats des projections et l'analyse de la solvabilité.

PROCESSUS ORSA PONCTUEL

En complément de l'ORSA régulier, un ORSA ponctuel peut être déclenché lors de la survenance d'événements importants, internes au groupe Matmut ou externes, qui entraînent une modification substantielle et significative du profil de risque ou du niveau des ressources financières disponibles, de manière individuelle ou combinée.

L'appréciation de la matérialité de ces événements repose principalement sur des facteurs qualitatifs. Cette analyse qualitative peut intégrer, lorsque cela s'avère pertinent, une évaluation quantitative.

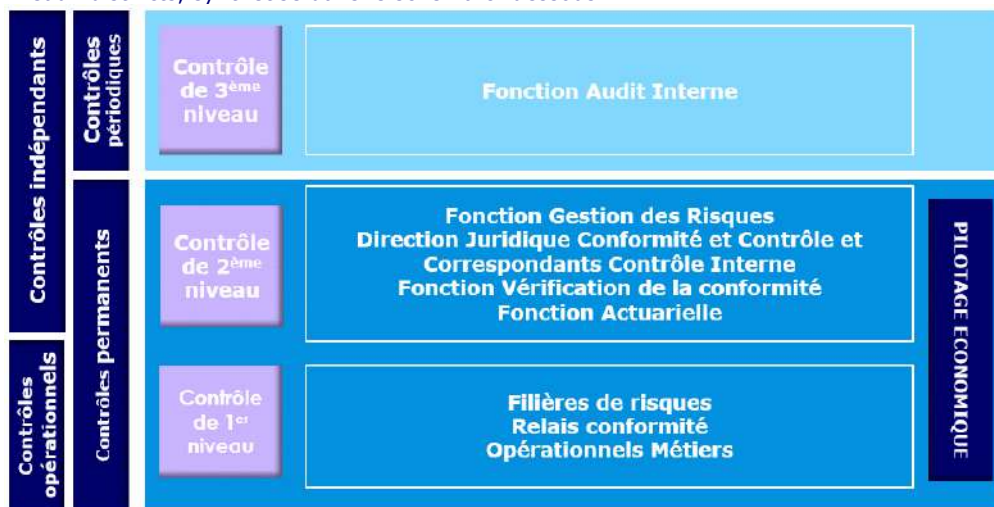
B4 - SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

DESCRIPTION DU SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

Le système de contrôle interne mis en place au sein du Groupe vise à assurer le bon fonctionnement des services du groupe et plus particulièrement :

- la conformité aux lois et règlements,
- la fidèle application des instructions et orientations fixées par le conseil d'administration et la direction générale,
- la qualité et la fiabilité des informations comptables et financières (séparation des tâches, conformité aux principes comptables),
- le bon fonctionnement des process internes spécialement ceux concourant à la sauvegarde des actifs.

Il veille à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques grâce à la réalisation de contrôles, organisé autour de 3 niveaux distincts, synthétisé dans le schéma ci-dessous :



- le contrôle de premier niveau : contrôle a priori ou a posteriori, manuel ou informatisé, qui est réalisé dans les processus au fil des opérations selon des modalités prédéfinies eu égard à l'analyse des risques et aux objectifs opérationnels. Ce sont les collaborateurs directement en charge des opérations et de leur supervision hiérarchique, et les filières de risques, le cas échéant, qui en ont la responsabilité,
- le contrôle de deuxième niveau : contrôle essentiellement a posteriori dont l'objectif principal est de s'assurer de l'efficacité du dispositif de gestion des risques et des actions de contrôle de 1er niveau. Il est réalisé au sein de Matmut Sam par des personnes qui ne sont pas directement en charge des opérations contrôlées. Le contrôle de niveau 2 a pour objectif de valider la pertinence et l'exhaustivité du référentiel des contrôles de niveau 1 attachés au risque contrôlé et de valider leur bonne exécution.
Afin de garantir la maîtrise des activités, l'ensemble des risques locaux de la cartographie doit être contrôlé régulièrement, selon les fréquences suivantes :
 - o Les risques opérationnels à criticité brute élevée et très élevée doivent être contrôlés a minima tous les 2 ans.
 - o Les autres risques opérationnels doivent être contrôlés a minima tous les 4 ans.
- le contrôle de troisième niveau : exercé par la fonction audit interne, décrite au paragraphe B.5.

La politique Contrôle Interne formalise l'organisation et le fonctionnement du système de contrôle interne.

LA FONCTION VERIFICATION DE LA CONFORMITE

DESCRIPTION DE LA FONCTION VERIFICATION DE LA CONFORMITE

La fonction de vérification de la conformité vérifie l'adéquation des processus, produits et des services avec les dispositions législatives, réglementaires et administratives afin d'identifier, évaluer et prévenir la survenance du risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, entraînant une perte financière, une atteinte à la réputation ou une mesure administrative, et qui naît du non-respect de la réglementation (dispositions de nature législative ou réglementaire, jurisprudence, normes professionnelles, déontologiques ou internes).

Son périmètre d'activité couvre principalement :

- Gouvernance,
- Ethique et déontologie,
- Données à caractère personnel,
- Protection de la clientèle,
- Sécurité financière,
- Durabilité.

La fonction de vérification de la conformité met en œuvre chaque année un plan de contrôle permanent et de suivi des risques. A l'issue de ces contrôles, elle préconise des plans d'actions visant à maîtriser les risques de non-conformité et optimiser la performance globale de Matmut Sam.

ANIMATION DE LA FONCTION VERIFICATION DE LA CONFORMITE

La fonction de vérification de la conformité est incarnée par le directeur juridique, fiscale et conformité du Groupe. Pour veiller à la vérification de la conformité de Matmut Sam, elle met en œuvre les missions suivantes :

- identification, prévention, traitement, évaluation et suivi des risques de non-conformité,
- accompagnement, conseil et formation,
- pilotage direct ou participation au programme de mise en conformité.

La fonction de vérification de la conformité n'effectue aucun acte de gestion opérationnelle, ce qui garantit son indépendance dans l'exercice de ses missions.

Le responsable de la fonction de vérification de la conformité rend compte régulièrement au directeur général, au comité « risques et contrôle interne » et au comité « risques, conformité et actuariat », des résultats des contrôles menés et de l'état d'avancement des plans d'actions.

L'organisation et le fonctionnement de la fonction de vérification de la conformité sont formalisés dans la politique de conformité.

B5 - FONCTION AUDIT INTERNE

DESCRIPTION DE LA FONCTION AUDIT INTERNE

La fonction « audit interne » est l'une des composantes des dispositifs de maîtrise des risques de la Sgam Matmut et des entités qui constituent celle-ci.

Elle a pour mission de fournir aux dirigeants et principaux responsables de ces structures, des analyses, avis, conseils et recommandations, émis sur la base de travaux périodiques d'investigation ayant notamment pour objet :

- de contrôler le respect des procédures et la conformité des opérations aux dispositions légales et réglementaires, aux normes et usages professionnels, ainsi qu'aux politiques, directives et stratégies en place,
- d'évaluer l'adéquation des moyens déployés pour garantir la régularité et la sécurité desdites opérations,
- d'apprécier l'utilisation des ressources, la performance des systèmes d'information et la pertinence des structures organisationnelles,
- d'examiner les opérations et les programmes pour s'assurer qu'ils sont cohérents avec les stratégies définies et qu'ils sont effectivement menés à bien,
- de s'assurer de l'efficacité des processus de gouvernement d'entreprise et de management des risques, en vérifiant notamment l'adéquation entre les mesures mises en œuvre et la politique de gestion des risques applicable.

ANIMATION DE LA FONCTION AUDIT INTERNE

La fonction « audit interne » est incarnée par le directeur « groupe », responsable de la direction de l'audit interne.

Elle élabore un plan d'audit pluriannuel, fondé sur les risques qui tient compte des propositions des différents dirigeants et responsables visés ci-dessus, dont ceux de Matmut Sam, ainsi que des responsables des fonctions clés « actuarielle », « gestion des risques » et « vérification de la conformité ». Ce plan est soumis à l'approbation du directeur général et du comité d'audit & des comptes de la SGAM Matmut. Des missions non prévues au plan peuvent être réalisées en cours d'exercice, à la demande ou après validation de ces instances. Il fait l'objet d'une revue semestrielle.

L'indépendance de la fonction « audit interne » est garantie par :

- le rattachement hiérarchique du directeur de l'audit interne, au directeur général de la SGAM Matmut, et son rattachement fonctionnel au comité d'audit et des comptes de cette même SGAM,
- l'absence de toute fonction opérationnelle exercée par les auditeurs, par ailleurs astreints au secret professionnel.

Ces caractéristiques donnent à la direction de l'audit interne un pouvoir d'investigation étendu, se traduisant par la possibilité d'avoir accès à tous les sites, locaux, informations, documents, fichiers etc. jugés indispensables à l'exécution de sa mission, et d'entrer en relation avec tous les collaborateurs de la SGAM Matmut et des entités qui la constituent.

Le responsable de l'audit interne a l'obligation d'informer le directeur général et le comité d'audit et des comptes de la SGAM Matmut de toute remise en cause de cette indépendance.

L'objectivité est, quant à elle, favorisée notamment par :

- l'engagement des auditeurs internes à respecter les règles et principes déontologiques édictées par l'association internationale de l'audit interne (IIA),
- les compétences techniques variées dont disposent les auditeurs, entretenues et développées au travers de la formation continue,
- des règles d'affectation des auditeurs sur chaque mission, et ce de façon à prévenir toute forme de conflit d'intérêts, d'atteinte à la probité ou de manque d'impartialité,
- la supervision de chaque mission par le responsable de l'audit interne lui-même et /ou son adjoint,
- la mise en œuvre des recommandations sous la responsabilité des entités auditées, qui élaborent des plans d'actions à cet effet.

Le responsable de l'audit interne rend compte régulièrement au directeur général et au comité d'audit et des comptes de la SGAM Matmut, de l'état d'avancement et des conclusions des missions d'audit ainsi que de la mise en œuvre des recommandations. Ces sujets donnent lieu également à des échanges avec les dirigeants et responsables de Matmut Sam. pour les aspects qui les concernent.

L'organisation et le fonctionnement de la fonction « audit interne » sont formalisés dans une politique et une charte dédiées.

B6 - FONCTION ACTUARIELLE

DESCRIPTION DE LA FONCTION ACTUARIELLE

Au titre de ses missions, le responsable de la fonction actuarielle :

- analyse, contrôle et suit les provisions techniques,
- coordonne le calcul des provisions techniques et garantit le modèle approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et approximations utilisés pour ce calcul,
- apprécie la suffisance et la qualité des données utilisées,
- émet un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance en analysant le programme de réassurance,
- contribue à la mise en œuvre du système de gestion des risques en réalisant le calcul de marge de solvabilité, en participant à la réalisation de l'ORSA, à la comitologie relative à la gestion des risques et à la révision de la politique de gestion des risques.

ANIMATION DE LA FONCTION ACTUARIELLE

La fonction actuarielle est incarnée par le Directeur responsable de la Direction Actuariat Groupe et du Pilotage Économique (DAGPE).

Il rédige un rapport actuariel, soumis annuellement pour information au conseil d'administration, qui reprend la synthèse des actions entreprises, l'identification des éventuelles défaillances et les recommandations émises par la fonction actuarielle. Pour ce faire, il sollicite chacune des parties prenantes, à savoir les équipes Inventaire, Souscription, Réassurance, Gestion, Comptabilité et Informatique, et leur demande de formuler un avis argumenté sur l'ensemble de ses analyses.

Le rapport actuariel est ainsi rédigé à l'issue d'un travail collaboratif et de débats contradictoires.

B7 - SOUS-TRAITANCE

Matmut Sam confie à des prestataires la réalisation de tout ou partie de ses activités ou fonctions d'assurance, qu'ils effectuent soit directement, soit en recourant eux-mêmes à la sous-traitance.

POLITIQUE DE SOUS-TRAITANCE

L'externalisation de ces activités expose Matmut Sam à des risques opérationnels susceptibles d'avoir un impact financier, réglementaire ou en termes d'images et de réputation. Afin de maîtriser ces risques, Matmut Sam a mis en place un dispositif de sécurisation des risques de sous-traitance, décrit dans la politique de sous-traitance, et qui repose sur 4 processus :

- qualification de l'activité et sélection du sous-traitant,
- contractualisation avec le sous-traitant,
- suivi et contrôle permanent de chaque sous-traitant,
- reporting au Comité des Risques et du Contrôle Interne (CRCI) et au Comité des Risques, Conformité et Actuariat (CRCA).

Ces 4 processus sont déclinés en fonction de la criticité de la prestation effectuée par les sous-traitants, qui sont ainsi classés en deux catégories : sous-traitants importants ou critiques, sous-traitants.

SOUS-TRAITANCE DES ACTIVITES OU FONCTIONS OPERATIONNELLES IMPORTANTES OU CRITIQUES

Les activités importantes ou critiques que Matmut Sam externalise sont listées ci-dessous :

Types d'activités externalisées		Ressort territorial
Assurances	Gestion de l'assistance	France
	Gestion des sinistres	France
	Souscription/Gestion des contrats	France
Financier	Gestion d'actifs financiers	France
SI	Échange de données informatisées	France
	Gestion de la relation client	France
	Maintenance matériel / logiciel	France
	Tarifification	Israël
	Développement informatique	France
	Contrôle GDA/PPE	France
Logistique	Archivage de dossiers de gestion	France
	GED de courriers entrants	France

Matmut Sam n'externalise aucune fonction clé (hors intragroupe).

B8 - ÉVALUATION DE L'ADEQUATION DU SYSTEME DE GOUVERNANCE DE L'ENTREPRISE PAR RAPPORT A LA NATURE, L'AMPLEUR ET LA COMPLEXITE DES RISQUES INHERENTS A L'ACTIVITE

Le système de gouvernance Matmut Sam, décrit ci-dessus est en adéquation avec la stratégie, la nature et l'ampleur des risques inhérents à ses activités. Il permet de garantir une gestion saine, prudente et efficace de celles-ci, en conformité avec la réglementation.

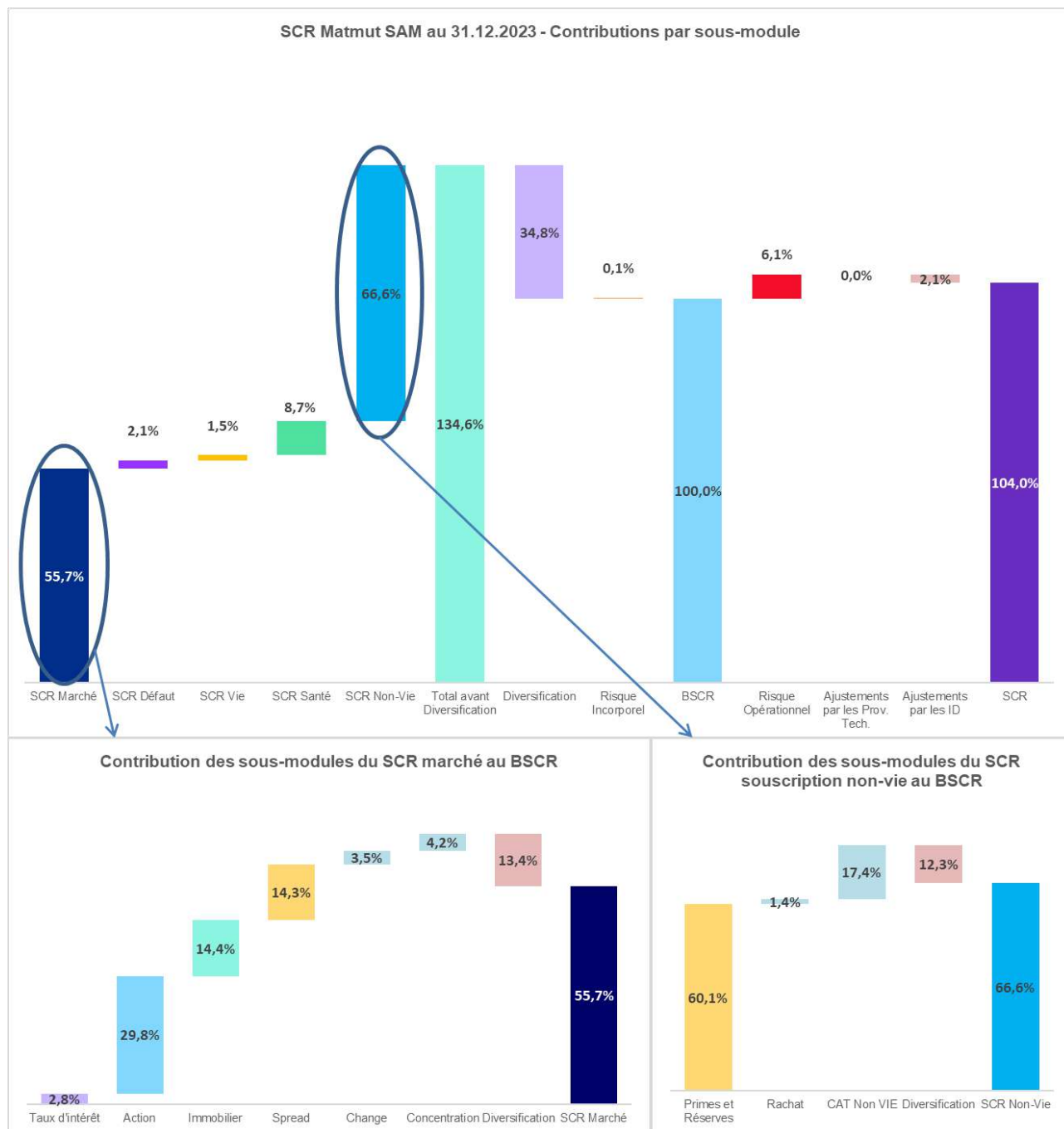
B9 - AUTRES INFORMATIONS

Il n'existe pas d'autre information importante relative au système de gouvernance.

PARTIE C - PROFIL DE RISQUE

Les risques auxquels Matmut Sam est exposée sont suivis et gérés dans la limite du cadre d'appétence aux risques qui se définit comme le niveau de risque agrégé que l'entreprise accepte de prendre pour mener à bien sa stratégie tout en préservant sa solvabilité et sa solidité financière.

Le profil de risque, déterminé par le SCR, est composé comme suit :



Les risques les plus importants sont :

- **Le risque de souscription**, qui représente 76,9% du total du SCR de base (BSCR), essentiellement axé sur la non-vie (66,6%). Il porte principalement sur le risque de primes et réserves attaché à l'assurance automobile et habitation.

- **Le risque de marché**, qui représente 55,7% du total du SCR de base (BSCR). A l'intérieur de ce risque, le portefeuille actions porte le poids le plus significatif (29,8%) du fait de la proportion des actifs soumis à ce risque dans le total des placements ainsi que par le niveau de choc appliqué sur ce type d'actifs.

Le risque de contrepartie est mineur (2,1%), et provient majoritairement des créances sur les réassureurs.

Enfin, **la diversification entre les modules de risques** représente 34,8% du SCR de base (BSCR).

C1 - RISQUE DE SOUSCRIPTION

EXPOSITION AU RISQUE DE SOUSCRIPTION

Le risque de souscription est très majoritairement un risque de souscription « Non-Vie » et plus accessoirement des risques « Santé » et « Vie », du fait de la présence de garanties couvrant les dommages corporels dans les contrats.

COMPOSITION DU RISQUE DE SOUSCRIPTION

► Risque de souscription Non-Vie

Ce risque couvre la quasi-totalité des engagements assurantiels de la mutuelle du fait de l'orientation de son activité principalement sur les lignes d'activité (LoB) Automobile, Responsabilité Civile, Dommages.

Il représente environ 87% du total de ces 3 sous modules de risques.

Il comporte à la fois un risque de primes et de réserves ainsi qu'un risque de catastrophe. Ce risque de catastrophe est net de la réassurance souscrite. Dans ce module, le risque de mitigation n'est pas pris en compte ; il en est tenu compte dans le risque de contrepartie.

► Risque de souscription Santé

Ce risque correspond aux engagements au titre des garanties de dommages corporels incluses dans les contrats IARD et les garanties des contrats en assurance de personnes (Accidents de la Vie).

Il représente environ 11% du total de ces 3 sous modules de risques.

Comme pour le risque non-vie, le risque santé est couvert par de la réassurance ; le montant de capital nécessaire à la couverture de ce risque est donc également en net de réassurance.

► Risque de souscription Vie

Ce risque correspond aux rentes en service issues des contrats non-vie (Indemnisation des dommages causés à des tiers).

Il représente environ 2% du total de ces 3 sous modules de risques.

DEMARCHE DE DURABILITE

Matmut Sam s'attache à piloter son risque de souscription grâce à une analyse détaillée de la marge technique par segment d'activité, par type de bien, par zone géographique. Les budgets, les prévisionnels et les backtestings réalisés permettent d'anticiper les risques, notamment le risque climatique, et d'optimiser la marge future par rapport aux objectifs fixés avec la Direction de la SGAM Matmut et le Conseil d'administration de la société.

CONCENTRATION DU RISQUE DE SOUSCRIPTION

Compte tenu de la diversification du portefeuille de Matmut Sam (risques de masse sans particularités en termes de garanties), il n'est pas détecté de concentration importante.

Par ailleurs, la stratégie d'entreprise n'apparaît pas de nature à remettre en cause cette diversification.

ATTENUATION DU RISQUE DE SOUSCRIPTION

Les risques de souscription non-vie sont couverts par des traités de réassurance qui portent sur les survenances sinistres les plus volatiles comme les aléas climatiques y compris catastrophes naturelles, les incendies graves ou les risques de responsabilité civile.

Ainsi, Matmut Sam dispose d'un programme de réassurance permettant de couvrir les risques pouvant présenter des effets de cumul de survenance annuelle (notamment les risques climatiques, les risques de tempête et autres manifestations des forces de la nature ainsi que les risques de catastrophes naturelles) et / ou d'intensité (spécialement la responsabilité civile auto et non auto ainsi que les risques incendie).

La maîtrise des risques sur le portefeuille non-vie s'appuie également sur l'application des règles de sélection a priori et a posteriori sur une analyse des évolutions des profils de risques du portefeuille, sur l'analyse de la sinistralité constatée (fréquence et intensité) et sur la projection des évolutions probables de cette sinistralité (incluant l'environnement juridique, réglementaire ou de marché ainsi que les évolutions de produits).

SENSIBILITE AU RISQUE DE SOUSCRIPTION

Matmut Sam réalise chaque année, dans le cadre de l'ORSA, plusieurs scénarios de stress permettant de mesurer sa capacité de résistance à des chocs tant sur ses activités d'assurance que sur la gestion de ses actifs.

Le scénario de stress « technique » intègre des chocs de période de retour élevées. Malgré ces chocs, le ratio de solvabilité reste à un niveau supérieur au seuil réglementaire de 100%.

DEPENDANCE ENTRE LES RISQUES

La dépendance entre les risques est déterminée sur la base de la formule standard, en prenant en compte les matrices de corrélation. Des tests réalisés sur la base de la situation au 31 décembre 2023 permettent d'établir que le ratio de solvabilité s'élevant à 159% serait porté à 272% dans une hypothèse assez probable de non corrélation et à 81% dans une hypothèse très improbable de corrélation totale.

Ces résultats montrent une forte volatilité de la formule liée aux corrélations. Toutefois, même en présence d'une hypothèse non réaliste de corrélation totale des risques, le ratio de solvabilité reste relativement proche du seuil réglementaire des 100%.

C2 - RISQUE DE MARCHÉ

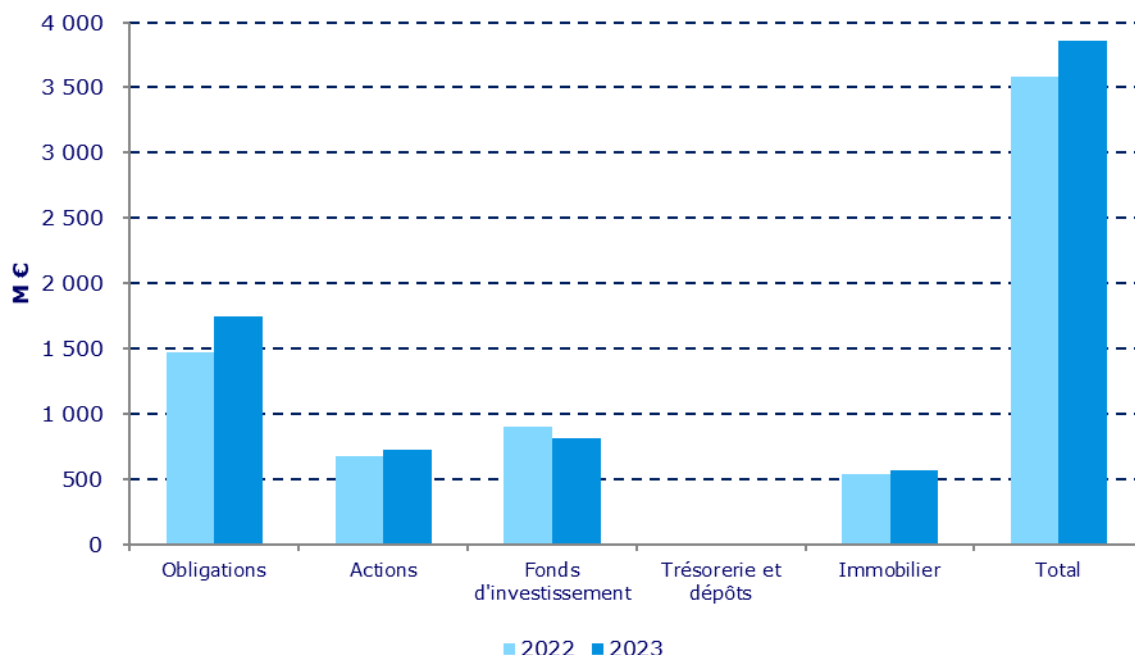
Le risque de marché est défini par la réglementation comme le risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière résultant, directement ou indirectement, de fluctuations affectant le niveau et la volatilité de la valeur de marché des placements (actions, obligations, immobilier, monétaire), des passifs et des instruments financiers.

EXPOSITION AU RISQUE DE MARCHÉ

Le total des actifs, en valeur de marché, représente 3 854 millions d'euros contre 3 588 millions d'euros en 2022. Cette hausse s'explique d'une part, par le renforcement de la poche taux et d'autre part, par l'évolution des marchés sur la période avec une baisse des taux et une hausse des marchés actions.

La structure de risque du portefeuille d'investissement, ainsi que son évolution, sont représentées ci-dessous :

Evolution de l'allocation d'actifs



Le portefeuille d'actifs reflète une volonté de diversification des sources de revenus et des risques. La poche d'obligations représente une part importante de l'allocation du portefeuille et est en hausse par rapport à 2022, notamment en lien avec les achats obligataires effectués et la baisse des taux au dernier trimestre 2023, qui a permis de revaloriser les obligations à taux fixe. Elle est principalement composée d'obligations privées et souveraines détenues en direct (avec également une part de fonds de diversifications obligataires : dettes privées, haut rendement, etc...). Le rating moyen du portefeuille est de « A » pour une maturité moyenne de 12 ans.

La poche actions, composée principalement d'actions non cotées et de participations, est en hausse. Cette variation s'explique principalement par une augmentation de capital d'une participation intragroupe.

Parallèlement, les fonds d'investissement diminuent du fait de la cession d'OPC monétaires qui a été partiellement compensée par la nette hausse des marchés actions en 2023 qui ont conduit à un gain de valeur des OPC actions cotés.

La composition du portefeuille d'investissement par classe est présentée dans le tableau en annexe S.02.01.02 « Bilan prudentiel ». Ces éléments donnent la mesure des expositions au risque de marché.

✓ ESG

Matmut SAM met en place une approche portant sur les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG). L'objectif de cette démarche est d'améliorer la qualité du portefeuille d'actifs, au regard de ces trois enjeux, tout en conservant sa performance sur le long terme.

Matmut SAM s'appuie essentiellement sur la politique d'Investissement Socialement Responsable (ISR) mise en place par le groupe OFI Invest qui gérait environ 75 % de ses actifs au 31 décembre 2023.

Cette politique repose sur une liste d'enjeux génériques répartis en onze grandes thématiques déclinant les thèmes ESG et climatiques. La méthodologie d'analyse se fonde sur une approche sectorielle mettant l'accent sur les enjeux significatifs de chaque émetteur au regard de son activité et pouvant avoir un impact immédiat (ou différé) sur sa valeur. Sur cette base, chaque critère est pondéré afin d'obtenir l'évaluation globale de l'émetteur : sa note ESG.

À cette première évaluation, s'ajoutent d'éventuels malus, en cas de controverses non encore intégrées dans la notation des enjeux clés et bonus.

L'analyse des controverses ESG est réalisée au regard des principales conventions internationales, telles que la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la déclaration des principes fondamentaux et des droits du travail de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et le Pacte Mondial de l'Organisation des Nations Unies (ONU).

Une attention particulière est portée à l'engagement actionnarial des entreprises détenues en portefeuille via la formalisation d'une politique de vote et d'engagement dont l'objectif est de sensibiliser aux bonnes pratiques en matière de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise.

Concernant le changement climatique et plus précisément les risques de transition, OFI communique une analyse carbone des émetteurs et du portefeuille plus globalement, avec, d'une part, les émissions financées et d'autre part, l'intensité carbone du portefeuille.

En complément du suivi de ces émissions de gaz à effet de serre, Matmut SAM applique, sur la totalité de ses actifs gérés, l'ensemble des politiques d'exclusion mises en place par OFI Invest, qui concernent les exclusions sectorielles du charbon, tabac, armes non conventionnelles, le Pacte Mondial des Nations Unies, hydrocarbures non conventionnels, huile de palme et produits chimiques dangereux.

COMPOSITION DU RISQUE DE MARCHÉ

Du point de vue « coût en capital réglementaire », l'allocation actuelle représente un SCR de marché de 582 millions d'euros au 31 décembre 2023 et se décompose de la façon suivante :

SCR Marché 2023 (en K€)		
Risque de marché après diversification	581 845	100%
Risque Taux d'intérêt	29 443	5%
Risque Action	311 771	54%
Risque Immobilier	150 059	26%
Risque de Spread	149 653	26%
Risque de Concentration	44 283	8%
Risque de change	36 370	6%
Diversification	-139 734	-24%

CONCENTRATION DU RISQUE DE MARCHÉ

En cohérence avec sa politique prudente d'allocation et de gestion de son portefeuille d'actifs financiers, Matmut Sam n'a pas identifié de concentration particulière des risques de marché.

ATTENUATION DU RISQUE DE MARCHÉ

La Directive Solvabilité II définit les techniques d'atténuation des risques comme "toutes les techniques qui permettent aux entreprises d'assurance et de réassurance de transférer tout ou partie de leurs risques à une autre partie".

Matmut Sam n'a pas recours à des techniques d'atténuation du risque de marché.

SENSIBILITE DU RISQUE AU MARCHÉ

Afin de tester la sensibilité aux risques de marché, différentes études sont menées. Les impacts de sensibilité aux taux et aux actions en termes de solvabilité sont évalués dans le cadre des travaux pour Matmut Sam comme toute entité affiliée à Sgam Matmut.

Ces scénarios de stress permettent de s'assurer de la capacité de Matmut Sam à servir ses engagements malgré des scénarios adverses.

C3 - RISQUE DE CREDIT

Ce risque est défini par la réglementation comme le risque de perte ou de changements défavorables de la situation financière, résultant de fluctuations affectant la qualité de crédit d'émetteurs de valeurs mobilières, de contreparties ou de tout débiteur, auxquels Matmut Sam est exposée sous forme de risque de contrepartie, de risque lié à la marge ou de concentration du risque de marché.

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT

Matmut Sam est soumise au risque de crédit pour les 2 types d'expositions prévues par la réglementation. Elle est plus particulièrement exposée au titre des expositions de type 1 du fait des contrats de réassurance souscrits pour la couverture de ces différents engagements et des avoirs en banque.

CONCENTRATION DU RISQUE DE CRÉDIT

Du point de vue de la réassurance, compte tenu de la diversification du portefeuille de réassureurs de l'entreprise, il n'est pas détecté de concentration importante sur les contreparties individuelles.

La diversification des réassureurs est formalisée via une limite d'engagement fixée à 20% de chaque programme, sauf cas particuliers. Par ailleurs, la stratégie d'entreprise n'apparaît pas de nature à remettre en cause cette diversification.

RÉDUCTION DU RISQUE DE CRÉDIT

Au-delà de la limite d'engagement par réassureur évoquée ci-dessus, Matmut Sam met en œuvre les règles internes édictées dans la politique de réassurance Groupe visant à atténuer le risque de contrepartie.

SENSIBILITÉ AU RISQUE DE CRÉDIT

Compte tenu du poids du SCR de contrepartie dans le SCR global, le risque de contrepartie ne fait actuellement pas l'objet de tests de résistance spécifiques.

DÉPENDANCE ENTRE LES RISQUES

La dépendance entre les risques est déterminée sur la base de la formule standard en prenant en compte des matrices de corrélation.

C4 - RISQUE DE LIQUIDITE

L'exposition au risque de liquidité se caractérise par un niveau minimal de liquidité des actifs à différentes échéances (inférieures à 1 mois notamment) calibré de façon à pouvoir faire face à un besoin anormal de liquidité en lien, par exemple, avec la survenance d'événements climatiques de type Lothar & Martin ou des gaps de trésorerie liés au non-paiement des primes.

Le besoin de liquidité est une dimension également prise en compte lors de la détermination de l'allocation d'actifs et est évidemment lié à la durée du passif. Plus précisément, il est apprécié en considérant les flux de trésorerie prospectifs et notamment ceux liés au passif (sinistralité, encaissement des primes, taxes, etc.) et en tenant particulièrement compte de l'incertitude associée : plus elle sera grande et plus le besoin de liquidité le sera.

Ainsi, l'allocation d'actifs retenue intègre cette contrainte de liquidité et son niveau d'illiquidité est suivi (montant du portefeuille dont la liquidité est supérieure à une année) dans le cadre du pilotage du risque mensuel.

BÉNÉFICES ATTENDUS SUR LES PRIMES FUTURES

Matmut Sam détermine les bénéfices attendus inclus dans les primes futures par produit d'assurance, puis les réaffecte par ligne d'activité (LoB).

Au titre de l'exercice 2023, le montant des bénéfices attendus inclus dans les primes futures s'élève à 80 millions d'euros.

C5 - RISQUE OPERATIONNEL

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, personnes, systèmes internes ou résultant d'événements extérieurs.

Il trouve son origine sur des problématiques liées aux :

- processus : processus inadaptés, inadéquation de ressources, non-conformité réglementaire ;
- hommes : erreur de saisie, omission, retards, inadéquation des compétences, malveillances, fraudes ;

- système d'information : indisponibilité, détérioration des données, confidentialité, intrusion...

EXPOSITION AU RISQUE OPERATIONNEL

Le risque opérationnel, mesuré par la formule standard, représente 5,9% du SCR (ou 6,1 % du BSCR ou 4% du SCR hors diversification interne et absorption des impôts différés).

RISQUE D'OBSOLESCENCE DU SYSTEME D'INFORMATION

Le système d'information constitue un actif clé de la performance, de l'indépendance et de la pérennité de l'entreprise dans la mesure où il contribue très fortement à la réalisation de son plan stratégique.

Un système d'information vieillissant dont la maîtrise technique et technologique globale est déficiente voire plus garantie expose l'entreprise à 3 risques principaux :

- désuétude des systèmes : dépendant vis-à-vis d'un éditeur, évolutivité de la gamme...
- limites techniques des actifs informatiques pouvant à terme obérer la stratégie métier,
- manque de compétences humaines disponibles pour opérer sur des systèmes désuets.

RISQUES CYBER

Un cyber risque se définit comme toute atteinte au bon fonctionnement des systèmes d'information (basé sur les principes de disponibilité, d'intégrité, de confidentialité, de preuve).

Ce risque vise en particulier les scénarios d'ampleur impactant la cyber résilience, avec des conséquences significatives : interruption du SI, donc de l'activité, vol de données personnelles, rançon... Il peut être illustré par les scénarios suivants, tirés des principes méthodologiques de l'EIOPA¹ permettant d'effectuer des tests de stress Cyber dans le milieu de l'assurance :

- Attaque par Ransomware,
- Déni de service,
- Fuite de données massive,
- Cryptojacking (Détournement de la puissance de calcul de la Matmut pour générer de la crypto-monnaie)
- Transaction non autorisée
- Indisponibilité de l'infrastructure de paiement,
- Indisponibilité d'un ou plusieurs centres de données.

RISQUES DE NON QUALITE DES DONNEES

Les données sont au cœur de l'activité d'assurance et représentent de ce fait un actif central et un point d'attention pour l'entreprise. Dès lors, le risque de non maîtrise de la qualité des données et celui lié à l'incapacité d'exploiter ces données représentent un enjeu primordial pour les besoins de maîtrise de l'activité courante et du pilotage.

Le Groupe a mis en place une politique de qualité des données qui définit la gouvernance et les processus associés au contrôle des données. En particulier, il met en œuvre un ensemble de processus transverses d'identification, de documentation, d'évaluation et de contrôle des données visant à garantir la qualité des calculs des provisions techniques.

RISQUES D'INADEQUATION DE LA GESTION DES PROJETS AUX ENJEUX DU GROUPE

Dans un contexte de transformation, disposer d'une gestion adaptée de ses projets constitue un enjeu majeur pour l'entreprise afin de répondre aux objectifs stratégiques qu'elle s'est fixée.

Nouvellement créée, la Direction du Pilotage de la Transformation a pour objectif de garantir une exécution sereine et conforme aux attendus de coûts, qualité et délais, des chantiers stratégiques, notamment à forte dimension transverse.

RISQUES D'INTERRUPTION D'ACTIVITE

Les risques de sécurité considèrent également la crise et les ruptures importantes ou durables de l'activité (incendie, pandémie, panne informatique...), pouvant avoir un impact important sur les collaborateurs, les biens, les clients ou la réputation du Groupe.

Le dispositif de gestion des situations susceptibles de compromettre la continuité d'activité est formalisé dans la politique de gestion de crise et de continuité d'activité.

¹ https://www.eiopa.europa.eu/publications/methodological-principles-insurance-stress-testing-cyber-component_en

Elle vise les situations d'indisponibilité des SI, des Locaux, des Ressources Humaines et la défaillance d'un sous-traitant avec notamment l'élaboration d'un plan de gestion de crise et de continuité d'activité et d'un plan de secours informatique.

RISQUES LIES A LA SOUS-TRAITANCE

Le Groupe a déployé une politique de sous-traitance qui définit le processus d'identification et de contrôle des sous-traitants.

Les activités confiées à des tiers font l'objet d'un suivi particulier. Les moyens prévus pour pallier le risque de défaillance ou l'indisponibilité d'un sous-traitant sont formalisés dans les contrats. La Sgam assure un contrôle des activités sous-traitées via un dispositif qui s'appuie sur une cartographie des risques inhérents aux activités importantes et critiques déléguées. Il permet notamment de mettre régulièrement à jour la connaissance de l'organisation, des moyens techniques, humains, financiers et de contrôle des sous-traitants, d'évaluer le niveau de maîtrise des risques et d'en préconiser le renforcement le cas échéant.

RISQUES DE NON-CONFORMITE A LA REGLEMENTATION

Le risque de non-conformité se définit comme le risque auquel le Groupe est exposé en cas de manquement à des dispositions normatives pouvant entraîner une sanction judiciaire ou administrative, une perte financière significative ou porter atteinte à sa réputation.

Les nombreuses évolutions réglementaires demandent un ajustement permanent des processus afin d'être en conformité avec la réglementation. Ces évolutions et / ou ajustements peuvent demander des investissements importants.

La mise en œuvre du dispositif de vérification de la conformité porte en priorité pour le Groupe sur 6 thématiques : Gouvernance – Ethique et déontologie – Données à caractère personnelles – Sécurité financière – Protection de la clientèle et Durabilité (cf. infra § B.4).

REDUCTION DU RISQUE OPERATIONNEL

Pour maîtriser ses risques opérationnels, Matmut Sam s'appuie notamment sur des dispositifs du groupe tels que :

- la mise en place et l'application de politiques dédiées : politique de contrôle interne, de conformité, de gouvernance et de gestion des risques du SI, de gestion de crise et de continuité d'activité, de qualité des données,
- la mise en œuvre d'outils de suivis des risques (via des cartographies de risques, la réalisation de contrôles réguliers, la collecte et le traitement des incidents, la définition et le suivi d'avancement de plans d'action),

Le dispositif de gestion des incidents en place au sein de Matmut Sam consiste à identifier, collecter, analyser les incidents opérationnels afin de compléter le référentiel des risques opérationnels et d'objectiver l'évaluation et le suivi de ces risques.

La collecte des incidents et le suivi des plans d'actions concourent à l'amélioration continue des dispositifs de maîtrise du risque opérationnel.

- un plan de continuité d'activité, un dispositif de gestion de crise et un plan de secours informatique,
- la souscription de polices d'assurance de nature à réduire l'impact financier en cas de survenance des risques (cyber notamment).

C6 - AUTRES RISQUES IMPORTANTS

L'identification de ces risques s'appuie sur la cartographie des risques majeurs du Groupe Matmut. Cette dernière revêt une dimension groupe, en ce sens elle est coordonnée avec les cartographies de risques Top Down des entités affiliées. Elle fait l'objet d'une revue annuelle et d'une présentation au Comité des Risques, Conformité et Actuariat (CRCA).

Outre qu'elle constitue un outil de la gestion des risques, la cartographie des risques majeurs participe :

- à la définition du plan stratégique du Groupe,
- à la description de son profil de risques,
- et à la définition des scénarios de stress de l'ORSA.

Parmi les 22 risques retenus (la plupart d'entre eux ont été décrits précédemment dans les parties C.1. « Risque de souscription », C.2. « Risques de marché », C.3. « Risque de crédit », C.4 « Risque de liquidité » et C.5. « Risque opérationnel »), les risques « stratégiques » sont :

- ✓ Liés au développement
 - Risques de mauvais choix de développement – Business model,
 - Risque de rupture ou d'échec d'un partenariat majeur existant,
 - Risque de permanence de la gouvernance et d'efficacité des plans de relève.
- ✓ Liés à l'environnement
 - Risque de réputation,
 - Risques environnementaux,
 - Risque d'environnement économique dégradé.

RISQUES DE MAUVAIS CHOIX DE DEVELOPPEMENT – BUSINESS MODEL

Le Groupe Matmut, comme toute entreprise, développe ses activités dans un environnement économique, technologique, réglementaire, sociétal ... complexe et en mutation constante, nécessitant des adaptations permanentes de son business model.

Dans ce contexte, il est exposé à des risques de choix inadaptés de son modèle économique, d'absence ou de défaillance dans sa mise en œuvre, et au risque inhérent à l'intégration du risque de transition associé au risque de durabilité et au risque réglementaire dans sa stratégie.

Pour les entités qui opèrent sur le marché de l'assurance auto et habitation principalement, la modification des comportements et habitudes des consommateurs en lien avec le dérèglement climatique (développement du co-voiturage, de l'éco-partage, de l'utilisation des transports en commun, choix de la ruralité,...), les évolutions réglementaires (interdiction de la vente des véhicules thermiques et de la location de certains logements, développement des zones ZFE, économie circulaire sur les pièces détachées auto...), les nouvelles technologies (véhicules électriques, voitures autonomes,...) sont susceptibles d'impacter leur modèle d'affaires, leurs résultats et leur solvabilité.

Afin d'anticiper et maîtriser au mieux ces risques et adapter son business model, une veille stratégique, des mesures des impacts multidimensionnels des choix de développement par des analyses de risques (intégrant le risque de durabilité) en complément des projections économiques et financières des plans stratégiques sont réalisées de manière régulière.

RISQUE DE RUPTURE OU D'ECHEC D'UN PARTENARIAT MAJEUR EXISTANT

La stratégie de développement du Groupe Matmut se traduit, pour ses entités, par la mise en œuvre de partenariats stratégiques permettant de proposer à ses assurés une offre de produits et services adaptée et répondant à ses besoins, et renforcer sa présence sur certains marchés.

S'ils sont porteurs d'opportunités, ces partenariats majeurs présentent des risques tels :

- des pertes financières liées au retard de la conclusion du contrat,
- des résultats commerciaux et/ou financiers en décalage par rapport au business plan initialement conçu,
- le non renouvellement ou la rupture du contrat.

Afin de limiter ces risques, un suivi de ces partenariats est effectué par le contrôle de gestion central avec la contribution des entités métiers, afin de piloter leur performance économique et technique, formuler puis mettre en œuvre les éventuelles actions de réorientation nécessaires, le cas échéant, avec la participation du partenaire.

RISQUE DE PERMANENCE DE LA GOUVERNANCE ET D'EFFICACITE DES PLANS DE RELEVÉ

La taille du groupe, les partenariats, et la mise en œuvre du groupe prudentiel ont conduit le Groupe Matmut à déployer une démarche préventive pour assurer sa pérennité, adapter et renforcer la gouvernance et ainsi faire face aux enjeux de demain. Ainsi, le Groupe :

- a élaboré et suit un plan de relève, un outil qui doit permettre de garantir la continuité de l'organisation en identifiant les postes clés, en mesurant le risque de défaillance des personnes qui les occupent et en mettant en œuvre les actions nécessaires pour en assurer la succession,
- suit la pyramide des âges des collaborateurs et des instances dirigeantes,
- a défini les règles garantissant une bonne articulation entre la gouvernance des entités juridiques et la coordination entre les dirigeants effectifs et responsables de fonctions clés.

RISQUE DE REPUTATION

La réputation est un actif stratégique pour le développement et la valeur du Groupe Matmut car elle contribue à asseoir sa notoriété auprès de ses assurés, du public, des consommateurs, des partenaires, fournisseurs et investisseurs.

Le risque de réputation, ou risque d'image, correspond à l'impact négatif que peut avoir une erreur de gestion et la communication associée, un mauvais positionnement en matière de durabilité, le choix d'un sous-traitant ou d'un partenaire sur l'image de l'entreprise, sa marque, son attractivité.

Le développement de l'usage des ressources, des services et outils numériques pour partager de manière instantanée un avis ou une information sur une entreprise accroît le risque d'image et de réputation.

Dans ce contexte, le Groupe s'est doté d'un dispositif de veille en temps réel de toute citation de son nom et de celui de ses filiales, sur l'ensemble des supports de communication : presse, forums, blogs, réseaux sociaux. Le cas échéant, le Groupe ou l'entité concernée met en place une cellule de crise afin de déployer des plans d'action et une communication de crise.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Le changement climatique expose le Groupe Matmut à des risques environnementaux qui se composent des risques suivants :

- le risque physique, résultant de l'augmentation de la fréquence et du coût des aléas climatiques sur les biens (inondations, sécheresses, grêles, ...) et des conséquences du réchauffement climatique sur le risque vie (apparition de nouvelles maladies, de nouvelles zones affectées par des maladies chroniques telles que le paludisme, ...),
- le risque de transition, résultant du retard, de la défaillance ou de la survenance brutale des ajustements effectués en vue d'une transition vers une économie bas-carbone, compatible avec la transition écologique,
- le risque de responsabilité, correspondant aux dommages et intérêts qu'une personne morale devrait payer si elle était jugée responsable du réchauffement climatique induit (risques juridiques et de réputation) : liés aux impacts financiers des demandes de compensation de la part de ceux qui subissent des dommages dus au changement climatique, ainsi par exemple des investissements finançant le développement d'industries et d'activités polluantes ou fortement émettrices de GES ou l'assurance d'entreprises polluantes.

Les risques environnementaux ont un impact direct sur les organismes d'assurance et modifient ou amplifient des risques déjà identifiés : risques financiers liés à l'augmentation de la charge sinistre et à la réduction des couvertures de réassurance climatique, à la dépréciation de la valeur des actifs détenus auprès d'émetteurs considérés comme exerçant une activité polluante ou faisant suite à des évolutions réglementaires qui viendraient pénaliser voire interdire certaines activités jugées trop émettrices en gaz à effet de serre (GES), perte de chiffre d'affaires, risque de pénurie de matières premières, risque de crise sanitaire, risques juridiques et de réputation.

Ces risques font l'objet d'un suivi dédié et régulier au travers d'indicateurs de développement, de rentabilité et de solvabilité.

RISQUE D'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE DEGRADE

Ce risque traduit le risque d'inflation élevée ou de stagflation, la poursuite de la hausse des taux ou la pérennité de taux à un niveau élevé créant de forts impacts sur la charge sinistres (coûts moyens des réparations, de la main d'œuvre ..., des provisionnements), sur le taux d'impayés des cotisations ou sur la croissance du portefeuille, avec de moindres pare-feu en raison de marges de manœuvre limitées de la politique économique.

Face à ces risques stratégiques, le Groupe met en place des mesures d'atténuation tenant à la réalisation de veille, de mise en œuvre de processus de pilotage économique et de gestion des risques.

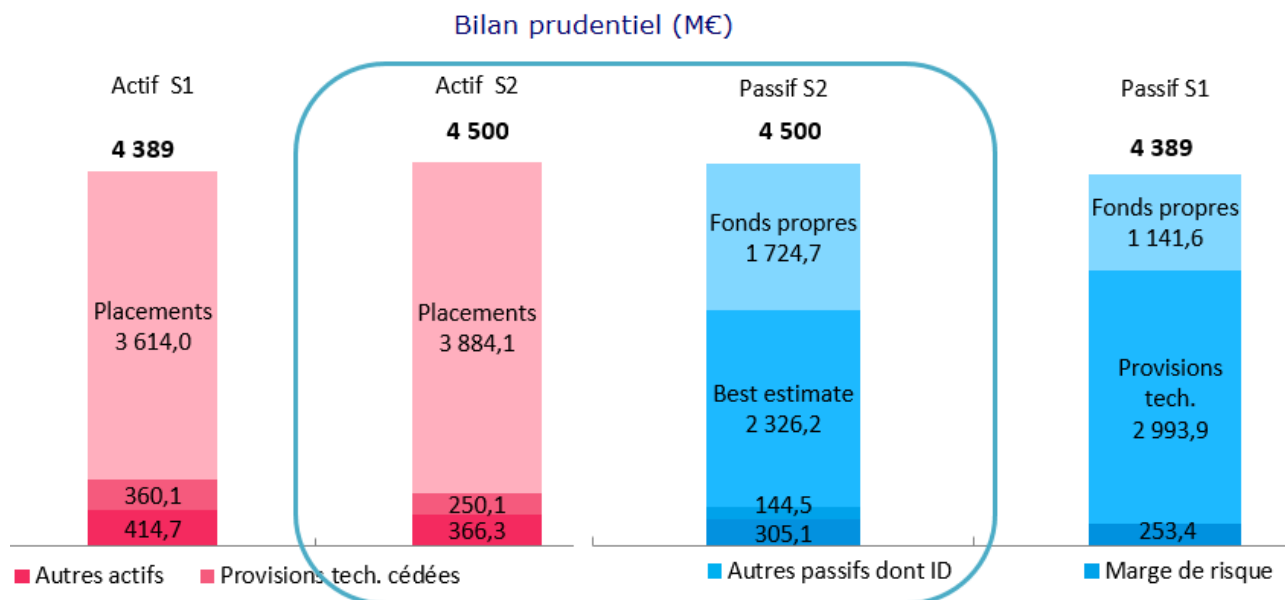
C7 - AUTRES INFORMATIONS

Il n'existe pas d'autre information importante concernant le profil de risque.

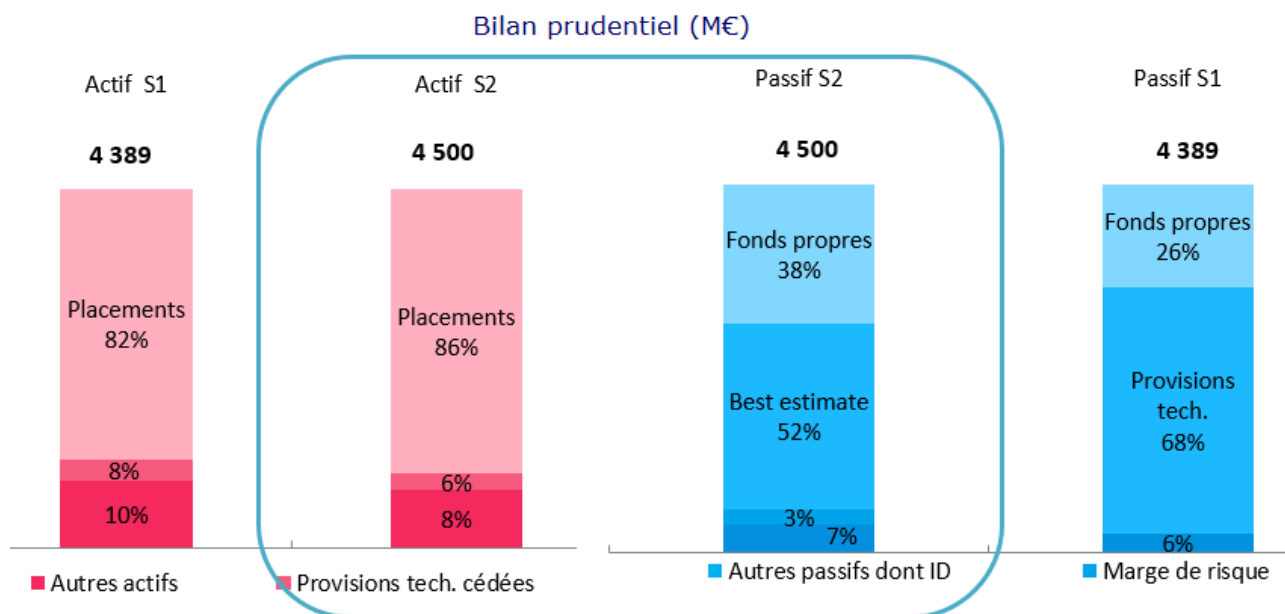
PARTIE D - VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

Le bilan 2023 se compose :

- à l'actif de 86% de placements (y compris l'immobilier d'exploitation), de 6 % de provisions techniques cédées et d'actifs divers pour 8 %.
- au passif de 38% de fonds propres, 52% de best estimate, 3% de marge de risque et 7% d'autres passifs.



Les placements intègrent l'immobilier d'exploitation.



Montants en K€	Normes prudentielles	Normes comptables	Ecart
Investissements représentant les provisions des contrats en euros	3 573 536	3 371 480	202 056
Immobilier autre que celui détenu pour usage propre	267 540	166 433	101 107
Participations	635 218	399 480	235 738
Actions	84 372	47 530	36 842
Obligations	1 766 748	1 963 808	-197 060
Fonds d'investissement	816 471	791 043	25 428
Dérivés			0
Autres	3 186	3 186	0
Investissements représentant les provisions des contrats en UC	0	0	0
Immobilisations corporelles pour usage propre	306 547	238 461	68 085
Provisions techniques cédées	250 082	360 115	-110 033
Prêts	4 017	4 054	-37
Impôts différés actif			0
Autres actifs	366 310	414 689	-48 379
Ecart d'acquisition			0
Actifs incorporels	1 371	35 993	-34 622
Dépôts auprès des cédantes	354	354	0
Créances nées d'opérations d'assurance	66 440	66 440	0
Créances nées d'opérations de réassurance	62 654	62 654	0
Frais d'acquisition reportés		13 757	-13 757
Autres créances	208 246	208 246	0
Trésorerie	9 406	9 406	0
Autres	17 839	17 839	0
Total actif	4 500 492	4 388 799	111 693
Provisions techniques (meilleure estimation)	2 326 163	2 993 864	-667 701
Marge de risque	144 548		144 548
Impôts différés passif	21 934		21 934
Dettes subordonnées			0
Engagements sociaux	38 794	9 043	29 751
Autres provisions	4 931	4 931	0
Autres dettes	239 397	239 397	0
Dettes financières	35 704	35 704	0
Autres	203 693	203 693	0
Total passif	2 775 767	3 247 234	-471 467
Excédent de l'actif sur le passif	1 724 724	1 141 565	583 160

D1 - ACTIFS

ACTIFS FINANCIERS ET IMMOBILIERS

Le périmètre couvert est celui des actifs financiers et immobiliers, y compris ceux remis en garantie ou en nantissement.

DESCRIPTION DES BASES DE DONNEES

Les données nécessaires à l'évaluation à des fins de solvabilité sont principalement extraites du logiciel comptable Chorus (Linedata) qui comptabilise les stocks et flux des actifs financiers de Matmut Sam, qu'ils soient gérés en direct ou en gestion déléguée sous mandat (OFI Invest pour 75% des encours du Groupe Matmut). Chorus est donc également utilisé par OFI Invest pour le traitement comptable de l'ensemble de ses mandats gérés. Cette centralisation donne lieu à des vérifications supplémentaires par OFI Invest lors de la création et au fil de la vie des titres car ces données sont utilisées ensuite par tous les autres mandats (cohérence entre portefeuilles).

Les données disponibles dans Chorus sont complétées par des données issues de logiciels d'information tels que Bloomberg ou Fininfo et/ou de notices juridiques (emprunts privés). Afin de pouvoir centraliser l'ensemble de ces données, un infocentre dédié aux actifs a été développé sous SQL. Il est alimenté mensuellement et automatiquement par des flux de données exhaustifs en provenance de Chorus, de Bloomberg, et également alimenté des données propres à l'immobilier.

Actions

Les actions cotées sont valorisées dans le logiciel comptable chaque fin de mois en valeur de marché (dernier cours coté sur leur place de référence).

Les actions non-cotées sont valorisées une fois par an à partir de leurs comptes annuels sur la base de leurs Fonds Propres nets. Elles peuvent être revalorisées lorsqu'un évènement récent permet de préciser une valeur plus économique : valorisation attestée par le commissaire aux comptes de la société ou cession réelle d'une partie du capital ayant eu lieu et permettant d'exprimer un prix de marché ou valorisation sur la base des fonds propres prudentiels (s'agissant de compagnies soumises à la réglementation Solvabilité 2). Une valorisation en normes prudentielles est effectuée lorsque cela est possible (selon matérialité).

Les OPCVM sont valorisés selon leur valeur liquidative officielle.

Obligations

Les obligations cotées sont valorisées dans le logiciel comptable chaque fin de mois en valeur de marché.

Les obligations non cotées ainsi que les prêts représentent des créances sur des sociétés liées au Groupe ou à l'économie sociale.

Les emprunts structurés, peu liquides, sont valorisés en marked-to-model chaque fin de mois par les contreparties. Une contre-valorisation de ces titres par la société indépendante Pricing Partners (en contrat avec OFI Invest) est également effectuée mensuellement ; les écarts significatifs sont analysés.

Immeubles

Les immeubles sont valorisés sur la base de rapports d'expertise détaillés et réalisés par roulement tous les cinq ans par des experts immobiliers ayant la connaissance du marché local et, entre deux, par des certifications de ces mêmes experts qui font évoluer ou non la valorisation de ces immeubles en fonction notamment des travaux effectués et du comportement du marché local. Les immeubles en cours sont valorisés au prix décaissé au jour de l'inventaire.

En ce qui concerne les SCI, un calcul de valorisation est effectué sur la base de la valeur d'expertise des immeubles détenus + (capitaux propres – valeur nette comptable des immeubles).

Analyse d'écart entre les évaluations normes françaises et normes prudentielles

En normes comptables françaises, les actifs sont, à l'acquisition, enregistrés à leurs coûts historiques. Par la suite, la valeur nette comptable reflète le coût historique corrigé, le cas échéant, des amortissements et des éventuelles provisions pour dépréciation durable. La valeur prudentielle est obtenue sur la base des méthodologies décrites précédemment.

Montants en K€	Normes prudentielles	Normes comptables	Ecart
Investissements représentant les provisions des contrats en euros	3 573 536	3 371 480	202 056
Immobilier autre que celui détenu pour usage propre	267 540	166 433	101 107
Participations	635 218	399 480	235 738
Actions	84 372	47 530	36 842
Obligations	1 766 748	1 963 808	-197 060
Fonds d'investissement	816 471	791 043	25 428
Dérivés			0
Autres	3 186	3 186	0

AUTRES ACTIFS

METHODOLOGIES ET HYPOTHESES DE VALORISATION

Les écarts d'acquisition (ou goodwill) et les frais d'acquisition reportés sont sans valeur en normes prudentielles. Les actifs incorporels sont valorisés à zéro, à l'exception des droits au bail pour lesquels il est retenu la valeur d'expertise. La valeur retenue pour les actifs corporels d'exploitation est une valeur de revente estimée à leur coût d'acquisition net des amortissements pratiqués. Ceci, à l'exception des agencements et installations, ainsi que des matériels et mobilier de bureau, dont la valeur de revente est considérée comme nulle. N'étant pas matériels, les autres postes, dont le dénouement est inférieur à 6 mois, ne font pas l'objet d'une actualisation.

IMPOTS DIFFERES ACTIFS

(cf. partie E1)

AUTRES POSTES

Les actifs incorporels sont valorisés à zéro en normes prudentielles.

La valeur retenue pour les actifs corporels d'exploitation est la valeur nette comptable.

Les créances et la trésorerie sont valorisées à la valeur comptable.

En normes comptables françaises, les autres actifs incluent les intérêts courus et les décotes obligataires. En normes prudentielles, ces postes participent à la valorisation des actifs financiers.

ANALYSE D'ECART ENTRE LES EVALUATIONS NORMES FRANÇAISES ET NORMES PRUDENTIELLES

En normes comptables françaises, les actifs sont, à l'acquisition, enregistrés à leurs coûts historiques. Par la suite, la valeur nette comptable reflète le coût historique corrigé, le cas échéant, des amortissements et des éventuelles provisions pour dépréciation durable. La valeur prudentielle est obtenue sur la base des méthodologies décrites précédemment.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le mécanisme de solidarité financière est prévu aux articles 4 à 7 des conventions d'affiliation à la Sgam Matmut.

Sa mise en œuvre est sollicitée par toute entreprise affiliée dès que son ratio de couverture sur la base de son SCR devient inférieur au seuil de 110%.

L'aide apportée doit permettre à l'entreprise affiliée bénéficiaire de retrouver un niveau de fonds propres appelé capital limite qui correspond au minimum de fonds propres économiques dont doit disposer l'affiliée pour mener à bien son plan stratégique. Ce capital limite est calculé et validé chaque année par les instances de la Sgam Matmut dans le cadre du processus ORSA.

Les capitaux éligibles à la solidarité financière sont constitués des fonds propres éligibles au SCR et excédentaires au capital limite.

Préalablement à la contribution de chaque affiliée à la solidarité financière, l'affiliée Matmut Sam assure le versement d'une contribution forfaitaire jusqu'à 7 millions d'euros. Le solde de l'aide est ensuite réparti entre l'ensemble des affiliées au prorata des fonds propres éligibles de chacune, au-delà de leur capital limite.

Ce mécanisme n'a pas été actionné en 2023.

D2 - PROVISIONS TECHNIQUES

Les provisions techniques représentent des réserves constituées par Matmut Sam pour faire face à ses engagements d'assurance, pris envers ses assurés en vertu des garanties souscrites.

Les provisions techniques sont inscrites au bilan en normes prudentielles à leur valeur économique qui correspond à une valeur de transfert.

Leur montant est égal à la somme de la meilleure estimation des engagements et d'une marge de risque.

Elles doivent répondre au principe imposé par le législateur qui est celui des engagements réglementés et doivent à tout instant être représentées par des actifs équivalents.

Le tableau S.02.01.02 figurant en annexe du présent rapport présente la valeur des provisions techniques.

PROVISIONS TECHNIQUES PAR LIGNE D'ACTIVITE

Le tableau ci-après présente les provisions techniques en normes prudentielles, par ligne d'activité :

Montants en KC		Provisions brutes		Provisions cédées	
		Normes prudentielles	Normes comptables	Normes prudentielles	Normes comptables
Assurance de frais médicaux	Provisions techniques	1 524	3 824	0	0
	Meilleure estimation	1 262			
	Marge de risque	261			
Assurance de protection du revenu	Provisions techniques	93 478	139 143	0	0
	Meilleure estimation	81 590			
	Marge de risque	11 888			
Assurance de responsabilité civile automobile	Provisions techniques	1 096 229	1 312 979	19 155	38 521
	Meilleure estimation	1 050 394			
	Marge de risque	45 834			
Autre assurance des véhicules à moteur	Provisions techniques	179 071	167 164	6 241	6 346
	Meilleure estimation	150 027			
	Marge de risque	29 045			
Assurance incendie et autres dommages aux biens	Provisions techniques	584 359	722 986	201 144	280 358
	Meilleure estimation	548 246			
	Marge de risque	36 113			
Assurance de responsabilité civile générale	Provisions techniques	244 522	295 543	11 044	26 335
	Meilleure estimation	231 719			
	Marge de risque	12 804			
Assurance de protection juridique	Provisions techniques	13 926	46 799	0	0
	Meilleure estimation	9 888			
	Marge de risque	4 038			
Assurance d'assistance	Provisions techniques	14 952	20 635	12 498	8 554
	Meilleure estimation	12 511			
	Marge de risque	2 442			
Assurance de pertes pécuniaires diverses	Provisions techniques	498	685	0	0
	Meilleure estimation	463			
	Marge de risque	35			
Autres assurances / réassurance	Provisions techniques	242 151	284 106	0	0
	Meilleure estimation	240 063			
	Marge de risque	2 088			
TOTAL	Provisions techniques	2 470 711	2 993 864	250 082	360 115
	Meilleure estimation	2 326 163			
	Marge de risque	144 548			

En normes prudentielles, les provisions techniques brutes, marge de risque comprise, s'élèvent à 2,471 milliards d'euros (contre 2,994 milliards d'euros en normes françaises). Les provisions cédées en réassurance sont de 250 millions d'euros (contre 360 millions d'euros en normes françaises) ; soit un taux de cession global de 10,1% (12,0% en normes françaises).

BASES, METHODES ET PRINCIPALES HYPOTHESES

Les provisions techniques regroupent :

- Le best estimate de primes,
- Le best estimate de sinistres,
- La marge de risque.

Pour prendre en compte la réassurance, les best estimates de primes et sinistres donnent lieu à la détermination des créances qui correspondent aux montants recouvrables auprès des réassureurs. Conformément aux spécifications techniques, les créances de réassurance « best estimate » sont ajustées du risque de contrepartie.

FACTEURS DE DURABILITE ET RISQUES DE PROVISIONNEMENT

En matière d'assurance non-vie, et plus particulièrement d'assurance automobile et habitation, le provisionnement peut être impacté par les événements climatiques nombreux et violents, entraînant des dommages sur les biens assurés et générant un niveau de charge sinistres significatif. Les sinistres générés par des événements de cette nature font l'objet d'un suivi spécifique ainsi que le provisionnement en résultant.

Concernant ces risques climatiques et notamment les catastrophes naturelles de type sécheresse, des modélisations spécifiques sont développées à partir de différentes données (notamment externes) afin de mieux appréhender le risque et le niveau de provisionnement à mettre en œuvre (Publications CCR, BRGM, MRN...).

Par ailleurs, Matmut sam met en œuvre des préconisations à l'intention des sociétaires, en vue de limiter l'impact de certains sinistres sur l'environnement. Celles-ci vise notamment à inciter à la réparation des pièces plutôt qu'au remplacement (notamment concernant les pare brises), à l'utilisation de pièces d'occasion au lieu de pièces neuves ...

SEGMENTATION

Les calculs sont réalisés selon une segmentation par groupe homogène de risque, qui permet un niveau de détail suffisant et satisfaisant pour l'établissement des comptes tant en normes françaises qu'en normes prudentielles.

BEST ESTIMATE

Pour les activités « Non Vie » (IARD et Santé), les provisions best estimate sont déterminées en distinguant :

- Le best estimate de primes : celui-ci est calculé au titre des engagements futurs pris par l'entreprise et pour lesquels aucune action pour modifier l'engagement n'est envisageable (révision des cotisations, résiliation)
- Le best estimate de sinistres : cette provision prend en compte tous les sinistres qui se sont produits (déclarés ou non encore déclarés) et non encore réglés ou seulement partiellement réglés.

Pour ces deux évaluations, après détermination des différents flux constitutifs de ces provisions (cotisations, prestations, recours, frais...), à l'aide de méthodologies actuarielles standards, l'actualisation est effectuée avec la courbe des taux retenue – au 31 décembre 2023 - fournie par l'EIOPA, sans ajustement.

MARGE DE RISQUE

Le calcul de la marge de risque repose sur la méthode du « Cost of Capital » : elle est égale à 6% (coût du capital) de la somme des SCR futurs actualisés. La méthode utilisée par Matmut Sam consiste à projeter individuellement les sous modules de SCR, hors marché, sous l'hypothèse que l'activité devienne un run-off, puis de les agréger pour en déduire un SCR de référence.

NIVEAU D'INCERTITUDE LIE A LA VALEUR DES PROVISIONS TECHNIQUES

Il porte principalement sur l'évolution de l'inflation et des taux d'intérêts, mais également la réglementation et la jurisprudence en matière d'indemnisation.

MONTANTS RECOUVRABLES AU TITRE DES CONTRATS DE REASSURANCE

En ce qui concerne la meilleure estimation des créances de réassurance, les estimations relatives aux provisions pour primes et celles relatives aux provisions pour sinistres à payer sont réalisées séparément.

Les créances de réassurance figurant à l'actif du bilan font l'objet d'un calcul best estimate par ligne d'activité et par survenance ; il est également tenu compte d'une ventilation par réassureur afin de prendre en compte les pertes probables du fait d'un risque de défaut de la contrepartie.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Matmut Sam n'a recours à aucune des mesures, prévues par la réglementation, améliorant sa solvabilité :

- ni transitoires (sur les provisions techniques, sur les taux et sur les chocs actions),
- ni permanentes (correction pour volatilité, paramètres spécifiques propres – USP – appliqués à son profil de risque, ...) auxquelles elle est éligible.

D3 - AUTRES PASSIFS

METHODOLOGIES ET HYPOTHESES DE VALORISATION

La provision pour égalisation est mise à zéro car sans fondement en réglementation prudentielle. Les éventuels emprunts bancaires sont valorisés en tenant compte des flux futurs actualisés. Les engagements sociaux sont valorisés selon les principes de la norme IAS 19.

IMPOTS DIFFERES PASSIFS

(cf. partie E1)

AUTRES POSTES

Les dettes pour dépôts espèces des réassureurs, les dettes nées d'opérations d'assurance et les dettes nées d'opérations de réassurance sont valorisées à la valeur comptable.

En normes comptables françaises, les autres passifs incluent les surcotes obligatoires. En normes prudentielles, ce poste participe à la valorisation des actifs financiers.

ANALYSE D'ECART ENTRE LES EVALUATIONS EN NORMES FRANÇAISES ET NORMES PRUDENTIELLES

L'écart constaté sur la valorisation des provisions de retraite s'explique par le fait que les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés dans les comptes statutaires mais mentionnés en annexe.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le mécanisme de solidarité financière prévu dans les conventions d'affiliation à Sgam Matmut est décrit au chapitre D.1 Rubrique Engagements hors bilan. Il n'a pas été actionné en 2023.

D4 - METHODES DE VALORISATION ALTERNATIVES

Aucune méthode de valorisation alternative n'est utilisée.

D5 - AUTRES INFORMATIONS

Il n'existe pas d'autre information importante concernant la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité.

PARTIE E - GESTION DU CAPITAL

E1 - FONDS PROPRES

Les principes, objectifs et procédures de gestion des fonds propres sont définis par la politique de gestion du capital du Groupe, faisant l'objet d'un réexamen au moins une fois par an et approuvée par le conseil d'administration.

Matmut Sam gère ses fonds propres de manière à pouvoir disposer à tout moment de fonds propres suffisants (quantitativement et qualitativement) afin de respecter un seuil, traduit par un niveau de capital économique interne minimum : le capital limite.

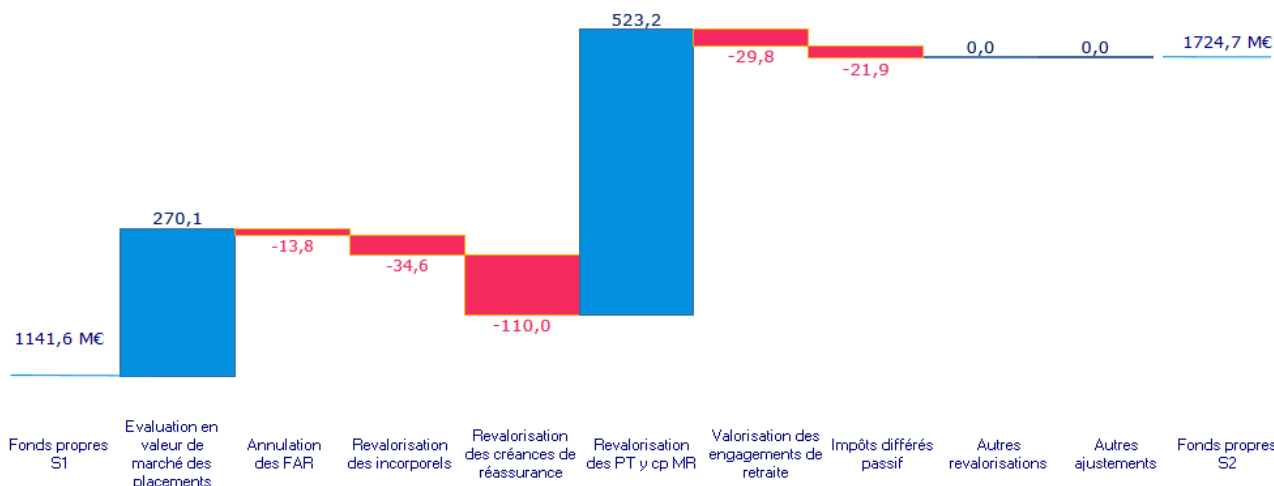
Les fonds propres économiques sont les suivants :

Montants en K€	2023	2022	Variation 2023 2022	
Fonds propres	1 141 565	1 112 173	29 392	2,6%
Capital en actions ordinaires			0	0,0%
Capital en primes d'émission lié au capital en actions ordinaires			0	0,0%
Fonds initial	200 000	200 000	0	0,0%
Réserves et résultat	941 565	912 173	29 392	3,2%
Dettes subordonnées			0	0,0%
Intérêts minoritaires			0	0,0%
Autres			0	0,0%
Ecart d'évaluation entre comptes normes françaises et Solvabilité 2	583 160	582 414	746	0,1%
Evaluation en valeur de marché des placements	270 141	141 151	128 991	91,4%
Annulation des FAR	-13 757	-13 737	-19	-0,1%
Revalorisation des PT y compris MR	523 153	653 089	-129 937	-19,9%
Revalorisation des Créances de réassurance	-110 033	-93 055	-16 978	-18,2%
Réévaluation autres actifs	-34 659	-35 508	849	2,4%
Réévaluation autres passifs	-29 751	-29 306	-446	-1,5%
Impôts différés	-21 934	-40 220	18 286	45,5%
Ecart d'évaluation des dettes subordonnées			0	0,0%
Fonds propres non disponibles pour l'entité	0	0	0	0,0%
Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2	0	0	0	0,0%
Fonds propres Solvabilité 2	1 724 724	1 694 586	30 138	1,8%

La structure des fonds propres par niveau est présentée dans le tableau qui suit. Aucun changement notable n'est intervenu dans cette structure (tant qualitativement que quantitativement) depuis la précédente période de référence.

Montants en K€	2023	2022	Variation 2023 2022	
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	2 470 711	2 270 662	200 049	8,8%
Fonds propres de base	1 724 724	1 694 586	30 138	1,8%
niveau 1 non restreint	1 724 724	1 694 586	30 138	1,8%
niveau 1 restreint			0	0,0%
niveau 2			0	0,0%
niveau 3			0	0,0%
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	1 724 724	1 694 586	30 138	1,8%
niveau 1 non restreint	1 724 724	1 694 586	30 138	1,8%
niveau 1 restreint			0	0,0%
niveau 2			0	0,0%
niveau 3			0	0,0%
MCR	317 031	304 959	12 072	4,0%
Ratio de couverture du MCR	544,0%	555,7%	-11,7%	-2,1%
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	1 724 724	1 694 586	30 138	1,8%
niveau 1 non restreint	1 724 724	1 694 586	30 138	1,8%
niveau 1 restreint			0	0,0%
niveau 2			0	0,0%
niveau 3			0	0,0%
SCR	1 086 227	975 490	110 738	11,4%
Ratio de couverture du SCR	158,8%	173,7%	0	-8,6%

Le passage du bilan en normes françaises au bilan en normes prudentielles s'effectue comme suit :



Aucune clause ni condition importante n'est attachée aux principaux éléments de fonds propres de la mutuelle. La mutuelle n'envisage pas de lever des fonds propres externes.

Le ratio de solvabilité 2023 s'élève à 158,8 % contre 173,7 % en 2022. L'augmentation des fonds propres (+ 30 millions d'euros) conjuguée à une hausse plus forte du SCR (+ 110,7 millions d'euros) entraîne une diminution du ratio de solvabilité (- 15 points).

IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés correspondent aux montants recouvrables (actifs) et payables (passifs) au cours des périodes futures, au titre des différences temporelles déductibles ou imposables ainsi que du report en avant des pertes fiscales et des crédits d'impôt non utilisés.

En normes françaises, les impôts différés sont calculés sur les différences liées aux décalages temporaires entre la base fiscale et la base comptable.

En normes Solvabilité II, les décalages temporaires entre la base fiscale et la base prudentielle constituent l'assiette des calculs d'impôts différés dont les principales sources sont la revalorisation des provisions techniques et des investissements (hors actifs en représentation de contrats en unités de compte) lors du passage du bilan statutaire au bilan prudentiel.

Dans chacun des cas, les calculs sont réalisés selon les règles et les taux d'imposition en vigueur au moment de l'arrêt des comptes et applicables à la date de réalisation des différences futures.

- Impôts différés résultant de la différence de valorisation S1/S2 :
 - o Pour chaque rubrique du bilan, la base fiscale en normes françaises est comparée à la valeur en normes Solvabilité 2 et un impôt différé est constaté sur cette différence.
 - o Le taux d'imposition retenu pour 2023 est de 25,83% (taux de droit commun auquel s'ajoute une contribution additionnelle), sauf régimes particuliers (ex : régime des plus ou moins-values long terme).
 - o Les impôts différés calculés sur les écarts de valorisation entre les normes françaises et les normes Solvabilité 2 sont nettés au bilan.
- Impôts différés liés aux déficits reportables, crédits d'impôts reportables, reports et sursis d'imposition, le cas échéant :
 - o Les éventuels crédits sont activés à due concurrence de l'impôt différé passif figurant au bilan (par simplification, l'ensemble est netté au bilan).
 - o Le taux d'imposition retenu est le taux applicable à l'exercice de dénouement estimé de la situation d'imposition différée.

Matmut Sam comptabilise un solde net d'impôts différés passifs de 21,9 millions d'euros au bilan prudentiel 2023. En normes comptables, aucun impôt différé n'est constaté.

Montants en K€	Normes prudentielles	Normes comptables
Actifs d'impôts différés		
Passifs d'impôts différés		21 934

E2 - CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS

INFORMATIONS QUANTITATIVES SUR LE CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS

Dans le cadre des trois évaluations prévues par l'ORSA, Matmut Sam démontre que la formule standard est adéquate avec son portefeuille, tant pour ses activités d'assurance que pour ses actifs financiers.

Le calcul du capital de solvabilité requis est réalisé avec la formule standard. Les résultats, pour l'année 2023, sont détaillés dans le tableau ci-après :

Montants en KC	SCR 2023	SCR 2022	Variation 2023 2022	
Risque de marché	581 845	525 105	56 740	10,8%
Risque de défaut des contreparties	21 778	23 652	- 1 874	-7,9%
Risque de souscription Vie	15 782	14 329	1 453	10,1%
Risque de souscription Santé	91 123	84 970	6 152	7,2%
Risque de souscription Non-Vie	695 848	642 093	53 755	8,4%
Diversification	- 362 975	- 334 201	- 28 773	8,6%
Risque sur les immobilisations incorporelles	1 097	1 097	-	0,0%
SCR de base	1 044 498	957 046	87 453	9,1%
Risque opérationnel	63 663	58 664	4 999	8,5%
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques	-	-	-	-
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés	- 21 934	- 40 220	18 286	-45,5%
SCR	1 086 227	975 490	110 738	11,4%
MCR	317 031	304 959	12 072	4,0%

Matmut Sam affiche un SCR de 1 086,2 millions d'euros, dont les deux principaux risques sont le risque de marché et le risque de souscription non-vie.

Le SCR augmente de 110,7 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2022, soit une évolution de 11,4%. Cette évolution est en grande partie expliquée par le SCR de base (BSCR), qui augmente de 87,5 millions d'euros (+9,1%). L'évolution positive du BSCR est principalement lié à :

- Une augmentation du SCR de marché de 56,7 millions d'euros (+10,8%) par rapport à 2022,
- Une augmentation du SCR souscription non-vie (+53,8 millions d'euros, soit +8,4%), liée principalement au SCR primes et réserves et au SCR CAT.

Le MCR est de 317 millions d'euros, en hausse par rapport à l'année 2022 (+4,0%). Il représente 29% du SCR.

Le MCR est calculé dans le respect de la méthode décrite dans les textes en vigueur. Le montant obtenu par ce calcul est supérieur au seuil défini par la directive Solvabilité 2 (4 millions d'euros) et se situe dans la fourchette de 25 % à 45 % du SCR prévue par cette même directive.

L'ajustement du SCR au titre de la capacité d'absorption des pertes par les impôts différés s'élève à 21,9 millions d'euros au 31 décembre 2023.

L'approche basée sur le taux d'imposition moyen est retenue pour le calcul de l'ajustement visant à tenir compte de la capacité d'absorption de perte des impôts différés.

Cette capacité d'absorption de perte des impôts différés est justifiée intégralement par la reprise de passifs d'impôts différés. Il n'est tenu compte d'aucun report de bénéfices d'exercices antérieurs ni de probables bénéfices économiques imposables futurs.

E3 - UTILISATION DU SOUS-MODULE "RISQUE SUR ACTIONS" FONDE SUR LA DUREE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS

Ce paragraphe est sans objet pour Matmut Sam qui n'utilise pas de modèle interne.

E4 - DIFFERENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODELE INTERNE UTILISE

Ce paragraphe est sans objet pour Matmut Sam qui n'utilise pas de modèle interne.

E5 - NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS

Les résultats des projections réalisées dans le cadre de l'ORSA permettent d'établir que les fonds propres économiques de Matmut Sam, y compris dans un contexte de chocs, couvrent ses exigences réglementaires en termes de couverture des MCR et SCR.

E6 - AUTRES INFORMATIONS

Aucune autre information supplémentaire n'est à mentionner relative à la gestion du capital de la mutuelle.

**Rapport sur la solvabilité
et
la situation financière**

Matmut Sam

ANNEXE

ETATS DE REPORTING QUANTITATIFS PUBLICS

**Données au 31 décembre 2023
en milliers d'euros**

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	1 371
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	306 547
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	3 573 536
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	267 540
Détenctions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	635 218
Actions	R0100	84 372
Actions - cotées	R0110	0
Actions - non cotées	R0120	84 372
Obligations	R0130	1 766 748
Obligations d'État	R0140	482 848
Obligations d'entreprise	R0150	942 846
Titres structurés	R0160	341 054
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	816 471
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	2 692
Autres investissements	R0210	493
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	4 017
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	4 017
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	250 082
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	250 082
Non-vie hors santé	R0290	250 082
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	354
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	66 440
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	62 654
Autres créances (hors assurance)	R0380	208 246
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initiaux appelés, mais non encore payés	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	9 406
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	17 839
Total de l'actif	R0500	4 500 492

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	2 228 560
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	2 133 558
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	2 003 247
Marge de risque	R0550	130 311
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	95 002
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	82 852
Marge de risque	R0590	12 150
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	242 151
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	242 151
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	240 063
Marge de risque	R0680	2 088
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	4 931
Provisions pour retraite	R0760	38 794
Dépôts des réassureurs	R0770	12 031
Passifs d'impôts différés	R0780	21 934
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	34 996
Passifs financiers autres que dettes envers les établissements de crédit	R0810	707
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	64
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	14 722
Autres dettes (hors assurance)	R0840	176 877
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0
Total du passif	R0900	2 775 767
Excédent d'actif sur passif	R1000	1 724 724

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)												Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total	
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens		
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160		C0200
Primes émises																		
Brutes - assurance directe	R0110	8 553	193 634		377 300	621 782		380 302	93 861		81 324	146 808	187					1 903 751
Brutes - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120		400		198			551										1 150
Brutes - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																	
Part des réassureurs	R0140		431		3 406	8 028		39 408	731		88 139							140 144
Nettes	R0200	8 553	193 602		374 092	613 754		341 446	93 130		81 324	58 669	187					1 764 757
Primes acquises																		
Brutes - assurance directe	R0210	8 566	193 575		377 363	620 581		378 924	93 653		81 504	146 730	183					1 901 080
Brutes - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220		400		198			551										1 150
Brutes - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																	
Part des réassureurs	R0240		431		3 406	8 028		39 408	731		88 139							140 144
Nettes	R0300	8 566	193 544		374 155	612 554		340 068	92 921		81 504	58 591	183					1 762 085
Charge des sinistres																		
Brute - assurance directe	R0310	785	35 478		312 815	558 343		386 393	42 490		20 511	73 162	426					1 430 403
Brute - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320		552		-76			-55										421
Brute - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																	
Part des réassureurs	R0340				-2 231	8 070		114 114	251		82 357							202 561
Nette	R0400	785	36 030		314 970	550 273		272 279	42 184		20 511	-9 195	426					1 228 262
Dépenses engagées	R0550	3 447	54 841	0	126 815	211 035	0	157 842	31 179	0	31 778	58 351	50	0	0	0	0	675 337
Solde - Autres dépenses / recettes techniques	R1200																	0
Total des dépenses	R1300																	675 337

S.05.01.02 - 02

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie					Engagements de réassurance vie		Total	
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéficiaires	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie		Réassurance vie
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brutes	R1410									
Part des réassureurs	R1420									
Nettes	R1500									
Primes acquises										
Brutes	R1510									
Part des réassureurs	R1520									
Nettes	R1600									
Charge des sinistres										
Brutes	R1610									
Part des réassureurs	R1620									
Nette	R1700									
Dépenses engagées	R1900									
Soldes - Autres dépenses / recettes techniques	R2500									
Total des dépenses	R2600									
Montant total des rachats	R2700									

		Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)		
			Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties				Contrats avec options ou garanties						
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010																
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020																
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																	
Meilleure estimation																	
Meilleure estimation brute	R0030								240 063		240 063						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080																
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090								240 063		240 063						
Marge de risque	R0100								2 088		2 088						
Provisions techniques - Total	R0200								242 151		242 151						

S.17.01.02
Provisions techniques non-vie

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie		
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle		Réassurance dommages non proportionnelle	
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160		C0170	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010																	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050																	
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																		
Meilleure estimation																		
<i>Provisions pour primes</i>																		
Brutes - total	R0060	-1 773	-17 169		24 188	48 098		8 344	610		-27 457	233	80					35 155
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140					45		1 742			4 093							5 880
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-1 773	-17 169		24 188	48 053		6 602	610		-27 457	-3 859	80					29 274
<i>Provisions pour sinistres</i>																		
Brutes - total	R0160	3 035	98 759		1 026 207	101 929		539 901	231 109		37 345	12 277	382					2 050 945
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240				19 155	6 196		199 402	11 044			8 405						244 202
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	3 035	98 759		1 007 052	95 733		340 499	220 064		37 345	3 872	382					1 806 743
Total meilleure estimation - brut	R0260	1 262	81 590		1 050 394	150 027		548 246	231 719		9 888	12 511	463					2 086 099
Total meilleure estimation - net	R0270	1 262	81 590		1 031 240	143 786		347 102	220 674		9 888	13	463					1 836 017
Marge de risque	R0280	261	11 888		45 834	29 045		36 113	12 804		4 038	2 442	35					142 460
Provisions techniques - Total																		
Provisions techniques - Total	R0320	1 524	93 478		1 096 229	179 071		584 359	244 522		13 926	14 952	498					2 228 560
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330				19 155	6 241		201 144	11 044			12 498						250 082
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340	1 524	93 478		1 077 074	172 830		383 215	233 478		13 926	2 454	498					1 978 478

S.19.01.21 - 01 Accident
Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0020	1
--	-------	---

Sinistres payés bruts (non cumulés) - Total activités non-vie
(montant absolu)

Année		Année d'évolution										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											43 341
N-9	R0160	594 420	238 253	49 016	24 622	21 127	15 353	11 072	19 449	15 508	2 907	
N-8	R0170	569 950	202 324	45 039	22 775	19 153	12 459	15 485	10 847	8 651		
N-7	R0180	610 948	222 628	59 121	40 804	26 628	38 091	21 482	36 202			
N-6	R0190	606 711	222 186	51 735	28 826	27 695	30 805	23 099				
N-5	R0200	654 299	247 075	53 370	38 828	41 483	27 316					
N-4	R0210	644 261	279 961	71 161	39 241	24 802						
N-3	R0220	551 066	209 028	48 051	29 309							
N-2	R0230	654 036	259 495	54 436								
N-1	R0240	761 704	360 129									
N	R0250	754 620										

	Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
	C0120	C0130
R0100	43 341	43 341
R0160	2 907	991 728
R0170	8 651	906 682
R0180	36 202	1 055 904
R0190	23 099	991 057
R0200	27 316	1 062 371
R0210	24 802	1 059 427
R0220	29 309	837 454
R0230	54 436	967 968
R0240	360 129	1 121 833
R0250	754 620	754 620
Total	R0260	1 364 812

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées
(montant absolu)

Année		Année d'évolution										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											266 232
N-9	R0160			133 354	108 246	89 196	80 502	75 742	56 297	46 560	46 216	
N-8	R0170		210 438	143 148	118 598	95 594	81 906	64 975	59 464	52 855		
N-7	R0180	466 539	250 668	206 078	172 342	160 792	135 456	131 448	98 023			
N-6	R0190	468 896	266 431	206 859	196 796	148 663	127 653	106 828				
N-5	R0200	487 667	256 611	213 753	191 704	163 324	141 145					
N-4	R0210	524 272	289 918	207 133	178 654	153 027						
N-3	R0220	455 390	216 794	163 113	141 055							
N-2	R0230	487 068	203 391	152 371								
N-1	R0240	689 933	397 322									
N	R0250	661 999										

	Fin d'année (données actualisées)
	C0120
R0100	243 121
R0160	42 794
R0170	48 817
R0180	90 229
R0190	98 596
R0200	129 968
R0210	140 606
R0220	128 926
R0230	139 838
R0240	362 533
R0250	625 516
Total	R0260

S.23.01.01 - 01
Fonds propres

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010				0	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030				0	
Fonds initiaux, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	200 000	200 000		0	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050			0	0	0
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090			0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110			0	0	0
Réserve de réconciliation	R0130	1 524 724	1 524 724			
Passifs subordonnés	R0140					0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					0
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180			0		0
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	1 724 724	1 724 724			0
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	1 724 724	1 724 724			0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	1 724 724	1 724 724			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	1 724 724	1 724 724			0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	1 724 724	1 724 724		0	
Capital de solvabilité requis	R0580	1 086 227				
Minimum de capital requis	R0600	317 031				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	159%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	544%				

S.23.01.01 - 02
Fonds propres

			C0060
Réserve de réconciliation			
Excédent d'actif sur passif		R0700	1 724 724
Actions propres (détenues directement et indirectement)		R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles		R0720	
Autres éléments de fonds propres de base		R0730	200 000
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés		R0740	
Réserve de réconciliation		R0760	1 524 724
Bénéfices attendus			
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie		R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie		R0780	81 026
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)		R0790	81 026

S.25.01.21

Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	581 845	9 - Simplifications not used	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	21 778		
Risque de souscription en vie	R0030	15 782	9 - Simplifications not used	9 - aucun
Risque de souscription en santé	R0040	91 123	9 - Simplifications not used	9 - aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050	695 848	9 - Simplifications not used	9 - aucun
Diversification	R0060	-362 975		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	1 097		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	1 044 498		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	63 663
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-21 934
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	1 086 227
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37, paragraphe 1, type a)	R0211	0
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37, paragraphe 1, type b)	R0212	0
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37, paragraphe 1, type c)	R0213	0
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37, paragraphe 1, type d)	R0214	0
Capital de solvabilité requis	R0220	1 086 227
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0

Approche concernant le taux d'imposition		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	oui

Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés		LAC DT
		C0130
LAC DT	R0640	-21 934
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	-21 934
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs	R0660	0
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	0
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	0
LAC DT maximale	R0690	-286 238

S.28.01.01 - 01

Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010	
Résultat MCRNL	R0010	311 989	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	1 262	8 562
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	81 590	193 593
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0	0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	1 031 240	374 092
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	143 786	613 754
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	0	0
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	347 102	341 446
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	220 674	93 130
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	9 888	81 324
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	13	58 669
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	463	187
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0	0
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0	0
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0	0
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0	0

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040
Résultat MCRL	R0200	5 041

Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210	0	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220	0	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	0	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	240 063	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		0

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	317 031
Capital de solvabilité requis	R0310	1 086 227
Plafond du MCR	R0320	488 802
Plancher du MCR	R0330	271 557
MCR combiné	R0340	317 031
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	4 000
Minimum de capital requis	R0400	317 031

